

Corporation cantonale

ASSEMBLÉE DE LA CORPORATION CANTONALE **VERSAMMLUNG DER KANTONALEN KÖRPERSCHAFT**

101^e séance du 13 décembre 2025
101. Sitzung vom 13. Dezember 2025

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance – Prière
2. Communications
 - a) du Président de l'Assemblée ;
 - b) de la Commission spéciale REDPE ;
 - c) du Conseil exécutif ;
 - d) de l'Evêché et des régions diocésaines.
3. Approbation du procès-verbal de la 100^e séance du 4 octobre 2025
4. Règlement sur le frein aux contributions – 2^{ème} lecture et vote final
 - a) Position de la Commission RFin ;
 - b) Position du Conseil exécutif ;
 - c) Débat et vote sur l'entrée en matière ;
 - d) Discussion de détail et vote – 2^{ème} lecture ;
 - e) Vote final.
5. Règlement sur l'encouragement aux fusions de paroisses – 1^{ère} lecture
 - a) Position du Conseil exécutif ;
 - b) Position de la Présidence de l'Assemblée et débat sur l'entrée en matière ;
 - c) Discussion de détail et vote – 1^{ère} lecture.
6. Arrêté relatif au frein aux dépenses
 - a) Rapport du Conseil exécutif ;
 - b) Rapport de la Commission de gestion ;
 - c) Entrée en matière ;
 - d) Discussion ;
 - e) Adoption du projet d'arrêté relatif au frein aux dépenses.
7. Arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source
 - a) Rapport du Conseil exécutif ;
 - b) Entrée en matière ;
 - c) Discussion ;
 - d) Adoption du projet d'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source.
8. Budget de fonctionnement 2026 de la CEC
 - a) Rapport du Conseil exécutif ;
 - b) Rapport de la Commission de gestion ;
 - c) Entrée en matière ;
 - d) Examen centre de charges par centre de charges ;
 - e) Approbation du projet d'arrêté relatif au budget 2026 de la CEC.
9. Budget des investissements 2026

Traktanden

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet
2. Mitteilungen
 - a) des Präsidenten der Versammlung;
 - b) der Spezialkommission KPRR;
 - c) des Exekutivrats;
 - d) des Bistums und der Bistumsregionen.
3. Genehmigung des Protokolls der 100. Sitzung vom 4. Oktober 2025
4. Reglement über die Beitragsbremse – 2. Lesung und Schlussabstimmung
 - a) Stellungnahme der Kommission RFin;
 - b) Stellungnahme des Exekutivrats;
 - c) Eintretensdebatte und Abstimmung;
 - d) Detaildiskussion und Abstimmung – 2. Lesung;
 - e) Schlussabstimmung.
5. Reglement über die Förderung der Pfarreizusammenschlüsse – 1. Lesung
 - a) Stellungnahme des Exekutivrats;
 - b) Stellungnahme des Präsidiums und Eintretensdebatte;
 - c) Detaildiskussion und Abstimmung – 1. Lesung.
6. Beschluss über die Ausgabenbremse
 - a) Bericht des Exekutivrats;
 - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;
 - c) Eintretensdebatte;
 - d) Diskussion;
 - e) Genehmigung des Beschlussentwurfs bezüglich der Ausgabenbremse.
7. Beschluss über die Abtretung der Quellensteuer
 - a) Bericht des Exekutivrates;
 - b) Eintretensdebatte;
 - c) Diskussion;
 - d) Genehmigung des Beschlussentwurfs über die Abtretung der Quellensteuer.
8. Voranschlag 2026 der kkK
 - a) Bericht des Exekutivrates;
 - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;
 - c) Eintretensdebatte;
 - d) Prüfung Kostenstelle nach Kostenstelle;
 - e) Genehmigung des Beschlussentwurfs über den Voranschlag 2026 der kkK.
9. Voranschlag für Investitionen 2026
 - a) Bericht des Exekutivrats;
 - b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> a) Rapport du Conseil exécutif ; b) Rapport de la Commission de gestion ; c) Discussion ; d) Approbation du projet d'arrêté. | <ul style="list-style-type: none"> c) Diskussion; d) Genehmigung des Beschlussentwurfs. |
| <p>10. Divers</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Dates de l'Assemblée 2026 ; b) Remerciements. | <p>10. Varia</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Versammlungsdatum 2026; b) Dankesworte. |

Présents : 56 délégués

Excusés : 4

Absents : -.

Anwesend : 56 Delegierte

Entschuldigt : 4

Abwesend : -.

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt: Herr Thomas Jungo, Frau Yvonne Jungo, Mme Elisabeth Michaud-Wicht, Herr Hans Rahm.

Absents / Abwesend : -

Prennent part à la séance / Nehmen an der Sitzung teil: Frau Isabella Senghor, Bischöfliche Beauftragte für die Bistumsregion Deutschfreiburg, Mme Aurelia Dénervaud-Pellizzari, Représentante de l'Évêque pour la région diocésaine Fribourg francophone, M. Philippe Becquart, Adjoint de la Représentante de l'Évêque pour la région diocésaine Fribourg francophone, Frau Kathrin Meuwly, co-Adjunktin der bischöflichen Beauftragten für die deutschsprachige Bistumsregion, Herr Siegfried Ostermann, Co-Adjunkt der Beauftragten für die deutschsprachige Bistumsregion, Mme Patricia Panchaud, Administratrice financière, Mme Véronique Benz, collaboratrice du service de communication, M. Benoît Sansonnens, Vice-Président du Conseil exécutif, M. Marc Joye, membre du Conseil exécutif, Herr Anton Meuwly, Mitglied des Exekutivrates, M. David Neuhaus, Secrétaire général, Mme Corinna Timm, Interprète, Mme Johanna Fasel, Secrétaire de l'Assemblée, M. Dominique Golliard, comptable.

Invités / Gäste : Mme Anne-Marie Nobs, conseillère synodale à l'Église évangélique réformée, M. Pascal Bregnard, Directeur Caritas Fribourg.

Se sont excusés / Haben sich entschuldigt : M. Bruno Boschung, Président du Conseil exécutif, M. Christian Bussard, membre du Conseil exécutif, M. Claude Nordmann, le Représentant de la communauté israéliite.

La séance est ouverte à 8.00 heures.

Die Sitzung wird um 8.00 Uhr eröffnet.

1. Ouverture de la séance – Prière

1. Eröffnung der Sitzung – Gebet

M. le Président. Mesdames et Messieurs, soyez les bienvenus ce matin ici à l'École d'ingénierie et d'architecture pour notre 101^{ème} assemblée de la Corporation ecclésiastique catholique du Canton de Fribourg (CEC). Vous avez tous traversé le brouillard aujourd'hui pour, notamment, décider du budget de notre Église cantonale pour l'année prochaine. Je vous remercie pour votre engagement. J'espère que ceux qui sont encore en route arrivent en toute sécurité et je nous souhaite une matinée productive, critique et constructive.

Sans tarder, je passe la parole à l'Abbé Alexis Morard pour la traditionnelle prière qui ouvre notre assemblée. La prière sera faite aujourd'hui en langue française. La dernière fois c'était en allemand. Nous avons décidé d'alterner la langue. Je te remercie beaucoup Alexis et je te passe la parole.

M. l'Abbé Alexis Morard. Merci M. le Président. Chers collègues, frères et sœurs, en ce temps de l'Avent, l'Évangile nous rappelle que la venue du Christ n'est pas seulement à attendre, mais à préparer.

Voici que j'envoie mon messager en avant de toi pour préparer le chemin devant toi.

Le Christ vient à notre rencontre. Il est déjà présent et en même temps il nous précède. Il nous confie des chemins à ouvrir afin que l'Évangile puisse être accueilli dans l'histoire personnelle de chacune et chacun.

Les décisions de notre assemblée impactent concrètement et directement la mission de l'Église qui est dans notre canton ainsi que dans tout le diocèse. Nous avons donc une responsabilité qui n'est pas limitée à un simple exercice comptable, exercice qui de fait n'est pas simple. Notre responsabilité n'est pas non plus limitée à tel clocher ou à tel aspect de la vie de l'Église. Notre responsabilité est déterminante. La capacité que l'Église a, et aura, d'être ce qu'elle est censée être pour le monde, un signe efficace et un instrument du Christ. Mon propos n'est pas de réduire le mystère du Christ aux moyens humains et financiers, mais ces moyens sont de fait humainement déterminants.

Ce matin, chers amis, qui nous invite à penser aux jeunes générations, qu'ils sont décidément plus le futur, mais bien le présent de l'Église, dans le beau sens que ce mot veut dire aussi « cadeau ». Oui, car ce n'est pas d'abord et seulement pour nous-mêmes, mais pour d'autres que nos décisions participent, de cette préparation des chemins du Seigneur. Quel signe allons-nous donner à la génération qui vient, et qui est déjà là à la porte, et qui cherche une communauté vivante, où l'on perçoit une joie qui donne envie de revenir ?

Seigneur Jésus, toi qui viens à notre rencontre et qui nous précède, éclaire notre discernement. Que nos décisions servent ta mission et contribuent à l'avènement d'une société plus juste et plus fraternelle. Conduis notre assemblée ce matin, dans l'unité et la fidélité à l'Évangile.

Nous t'en prions, toi qui es, qui était et qui vient avec le Père dans l'esprit qui nous unit, aujourd'hui et dans des siècles et des siècles. Amen.

M. le Président. Merci beaucoup pour cette belle prière qui nous permet de placer cette assemblée dans une perspective intergénérationnelle des personnes réunies ici dans cette salle, mais aussi au sein de notre société.

2. Communications

2. Mitteilungen

- a) **du Président de l'Assemblée ;**
- a) **des Präsidenten der Versammlung;**

M. le Président. Sie merken es, ich wechse immer die Sprachen ab. Jeder und jede ist frei in der Wahl der Sprache hier in der Versammlung. Man darf zwischendurch auch beide Sprachen mischen. Die Übersetzerin macht eine grosse Arbeit, uns die Tätigkeit zu erleichtern und ich danke ihr an dieser Stelle ganz herzlich. Wir haben festgestellt, dass es manchmal Probleme mit den Kopfhörern gibt und der Ton nicht immer funktioniert. Unser Übersetzungssystem wurde vor über zwanzig Jahren als «Occasion» gekauft und hat bisher sehr gute Dienste geleistet. Es kommt aber langsam an den Punkt, wo man es ersetzen muss. Ich danke dem Generalsekretär bereits jetzt, dass er hat für eine der nächsten Sitzungen einen Test mit einem anderen System eingefädelt hat. Wir können demnächst das Übersetzungssystem der RKZ testen, um zu schauen, ob es stabiler oder stabil genug für uns nutzbar ist. Bis dann haben wir noch unser aktuelles System und ich hoffe, dass es gut funktioniert. Nochmals herzlichen Dank an die Übersetzerin für ihre Arbeit.

Es haben sich entschuldigt für die heutige Sitzung: Herr Thomas Jungo, Herr Hans Rahm, Frau Yvonne Jungo, Madame Elisabeth Michaud-Wicht.

Vom Exekutivrat hat sich entschuldigen müssen, Herr Präsident Bruno Boschung und auch Herr Christian Bussard. Als Zuhörer und Zuschauer unter uns befindet sich heute, und ich heisse sie beide herzlich willkommen, Frau Anne-Elisabeth Nobs von der reformierten Kirche und Herr Pascal Bregnard, Direktor der Caritas Freiburg.

Es wurde nach dem Versand der Einladungen die Frage gestellt, was mit dem Formular zur Spesenvergütung passiert sei. Normalerweise befindet sich dieses im Umschlag, für diejenigen die die Einladung per Post erhalten. Ansonsten ist es im Internet, via Teams, verfügbar. Unsere Sekretärin, Frau Johanna Fasel, gibt Ihnen gern die genaue Adresse zum Herunterladen oder ein ausgedrucktes Formular. Die entsprechenden Zahlen der Vergütungen wurden jüngst angepasst in den Reglementen.

Und wenn ich schon von Johanna rede. Johanna, Du hast heute Geburtstag! Toutes mes félicitations pour ton anniversaire et merci d'être ici.

Wir werden wie üblich, zirka um 9Uhr30, eine Pause machen. Es ist fast Weihnachten und der St. Nikolaus-Tag ist noch nicht lange her. Das heisst es gibt heute feine Lebkuchen. Ich freue mich bereits auf diesen Moment des Teilens.

Damit habe ich mit meinen Informationen und Mitteilungen geschlossen und gebe gerne das Wort an den Präsidenten der Spezialkommission KPRR. Il s'agit, en français, de la commission spéciale REDPE, pour une brève prise de parole informative.

b) de la Commission spéciale REDPE ;

b) der Spezialkommission KPRR;

M. Joachim Tedié. Monsieur le Président de l'Assemblée, distingués membres de cette Assemblée, vous avez donné mandat à la Commission spéciale chargée de la révision du Règlement sur l'exercice des droits politiques et ecclésiastiques lors de notre session ordinaire du 14 juin 2025. Le présent rapport a pour objectif de faire état de l'avancement des travaux, des enjeux identifiés jusqu'à ce jour ainsi que des prochaines étapes prévues avant la présentation d'un projet finalisé.

Depuis sa mise en place le 14 juin dernier, la Commission s'est réunie à cinq reprises.

Ces séances ont permis d'examiner de manière approfondie environ 90 % du texte du Règlement.

Au fil des séances, plusieurs dispositions ont donné lieu à des discussions soutenues, témoignant de la sensibilité du sujet et de la diversité des pratiques paroissiales. Parmi les thèmes ayant généré les débats les plus vifs, on peut citer :

- Le cœur de la modification qui prévoit que les élections générales et complémentaires aux conseils paroissiaux se tiennent désormais lors des assemblées paroissiales
- La définition et les modalités d'exercice des droits des catholiques
- La répartition des compétences entre assemblée paroissiale, conseil paroissial et corporation ecclésiastique
- Les mécanismes de transparence et de contrôle
- La redéfinition des procédures électorales
- La coordination entre paroisses et niveaux cantonaux

Ces discussions, parfois vives, ont néanmoins permis d'identifier clairement les points nécessitant une reformulation, une simplification ou une justification renforcée.

Afin d'ancrer la révision dans les réalités du terrain et d'intégrer la diversité des pratiques locales, la Commission a décidé de procéder à une consultation ciblée.

Un sondage a ainsi été adressé à toutes les paroisses. Ce questionnaire vise notamment à recueillir leur position sur la question de savoir si elles sont sur le principe favorable à la réforme envisagée. Sans être entré dans l'analyse des premières réponses, les responsables de quelques paroisses (quatre plus précisément), nous ont saisi individuellement pour solliciter des éclaircissements sur plusieurs interrogations et appréhensions qu'ils ont en rapport à ce projet.

Les retours des paroisses sont attendus jusqu'au 15 décembre. Nous avons déjà enregistré à ce jour 66/105 paroisses consultées, parmi lesquels 54 favorables, 10 contres et 2 abstentions. La Commission se penchera sur ces contributions lors de ses prochaines séances et en tirera les enseignements qui s'imposent. Elles constitueront un apport essentiel pour l'ajustement des dispositions déjà discutées.

Les étapes suivantes sont prévues :

1. Analyse des résultats du sondage (mi-décembre à début janvier).
2. Finalisation de l'examen des 10 % restants du texte.
3. Rédaction consolidée du projet de règlement révisé.
4. Séance(s) de validation interne de la Commission.
5. Soumission du projet en première lecture pour la séance du 14 mars 2026, accompagnée d'un rapport explicatif.

Selon le rythme des travaux et la disponibilité des membres, la Commission estime réaliste de pouvoir présenter un projet complet lors de la prochaine assemblée de la Corporation.

Malgré l'ampleur du travail et la complexité des questions abordées, la Commission avance de manière soutenue et constructive. Les débats, parfois intenses, témoignent de l'importance du Règlement pour la vie démocratique et ecclésiale du canton. La consultation des paroisses constituera une étape décisive pour garantir que la révision soit fidèle aux besoins, aux attentes et aux réalités du terrain.

La Commission poursuivra ses travaux avec diligence afin de proposer un texte cohérent, lisible et conforme aux exigences du Statut et de la Corporation ecclésiastique cantonale.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

M. le Président. Ganz herzlichen Dank für diese wertvollen Informationen und die Arbeit der Kommission, der wir weiterhin alles Gute bei ihrer komplexen Aufgabe wünschen. Damit erteile ich dem Generalsekretär der Körperschaft das Wort für seine Mitteilungen.

c) du Conseil exécutif ;

c) des Exekutivrats;

M. David Neuhaus. M. le Président, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions, mon intervention comportera trois points.

La réponse à Madame Rotzetter concernant les nouvelles directives sur les contributions envisageables en cas de sortie d'Église.

Une information concernant le règlement et le décret qui sont passés en vote final la dernière fois.

Et pour finir, une information relative aux modifications de CathPers.

Pour le premier point, vous mentionnez, Madame Rotzetter, dans vos interventions du 4 octobre, que chaque paroisse avait harmonisé avec soin et discernement les notes de frais pour les célébrations des funérailles demandées par un parent proche sorti.

Je peux affirmer aujourd'hui que cela n'est pas tout à fait correct. Certes, certaines unités pastorales (UP) avaient déjà harmonisé leur politique depuis un certain temps, mais pas toutes. Et d'ailleurs, je l'ai mentionné dans mon courriel du 31 juillet dernier, la mise à jour de ces directives est le fruit des demandes provenant des paroisses.

Vous posiez la question de l'automatisme de la gratuité des funérailles pour les personnes étant sorties de l'Église, si les proches au premier degré, encore membres à part entière de l'Église et des corporations, en font la demande. J'ai souvent entendu des conseils de paroisse dire, si les personnes sont sorties de l'Église, leur donner des funérailles, va contre leur volonté. Il convient formellement de rappeler que cette conclusion, que cette décision, ne revient pas au conseil paroissial, mais au curé. Lui-même doit discerner et prendre une décision après avoir dialogué avec la famille. Si le décès est tragique, violent, un accident, une disparition, un suicide, certaines familles ont besoin de funérailles religieuses pour faire leur deuil. Elles ont besoin de la communauté locale, des fidèles, pour les accompagner dans un moment de vie extrêmement compliqué.

Notre Évêque est clair. Les paroisses ne sont pas tenues d'offrir des services pastoraux et sacramentelles aux personnes sorties de l'Église. En tout état de cause, les services donnés doivent

pouvoir être honorés à hauteur des frais encourus et de nuancer son propos. La charité doit primer sur le droit. De bonne foi, ce genre de situations n'est pas la norme, mais bien quelques cas par année où une personne sortie de l'Église devrait avoir droit à des funérailles religieuses. Il convient dès lors de faire confiance au discernement du curé et de mettre en pratique, dans de tels cas, l'un de nos piliers, la charité.

Donc, pour répondre formellement à votre question, si le curé décide de donner des funérailles religieuses, à la demande des proches au premier degré, c'est que cela sera pastoralement justifié et donc la charité devrait appeler la gratuité.

Mon deuxième point concerne les informations relatives au décret du 4 octobre 2025 relatives à la révision partielle du Statut, réforme du frein aux contributions, et au Règlement du 25 mars 2025 modifiant le Règlement du 6 octobre 2007 concernant la procédure et la juridiction administratives et ecclésiastiques. Je vous informe que ces deux actes législatifs, adoptés en assemblée en octobre, ont été publiés de manière restreinte dans la Feuille Officielle et que leurs délais référendaires courent jusqu'au 5 février, respectivement 12 février 2026. Une fois ces délais passés, le Conseil exécutif décidera par voie d'ordonnance, les dates d'entrée en vigueur. Ces ordonnances seront également publiées dans la Feuille Officielle.

Le dernier point sont des informations relatives aux modifications de CathPers. Les conseillers paroissiaux, responsables des registres ainsi que les préposés aux registres de tout le canton, ont reçu tout début novembre une note de ma part, les informant que les données accessibles sur CathPers, et donc alimentées par FriPers, allaient changer suite à une décision de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport du Canton de Fribourg, abrégé DSJS. Ces changements entraînent aussi des conséquences sur le programme Kikartei. Ils sont importants et demandent un peu de temps à notre prestataire, ce qui est justifié. J'ai reçu déjà quelques messages des paroisses que les données n'étaient plus mises à jour. Cela est normal et ça devrait se normaliser rapidement. Dès lors je vous saurais gré de bien vouloir transmettre cette information à vos paroisses svp.

En ce qui concerne cette Assemblée, les décisions de la DSJS auront probablement des implications sur le Règlement concernant la tenue des registres paroissiaux. Le Conseil exécutif a déjà transmis le dossier complet à la Présidence de l'Assemblée. Notre séance du jour étant déjà très chargée, je me tiens à votre entière disposition durant la pause ou en tout temps pour discuter de cela avec vous.

Merci de votre attention.

M. le Président. Danke, David, für Deine Mitteilungen. Ich freue mich, das Wort jetzt an die beiden Vertreterinnen des Bischofs und der Bistumsregionen zu geben. Herzlich willkommen, Isabella und Aurelia. Ich freue mich, dass Ihr beide unter uns seid.

d) de l'Évêché et des régions diocésaines.

d) des Bistums und der Bistumsregionen.

Mme Aurelia Dénervaud-Pellizzari. Cher Président, cher Conseil exécutif, chers délégués, nous n'allons pas faire long. On voudrait faire un petit point de situation, entre la dernière assemblée et aujourd'hui, sur tout ce qui s'est fait dans nos régions diocésaines.

La vision de l'Évêque a été gentiment présentée à tous les agents pastoraux, laïcs ou prêtres, ainsi qu'aux présidents des conseils des différentes paroisses germanophones et francophones. Depuis cet été, nous travaillons avec eux pour pouvoir approprier cette vision dans nos différentes réalités locales.

Pour le côté de la région diocésaine francophone, le travail se fait avec le décanat et les unités pastorales. Le service formation accompagne les différentes équipes pour discerner sur ce qui doit être développé, ajusté ou éventuellement arrêté au niveau local. Une réflexion est aussi faite sur les tâches transversales. Qu'est-ce qu'on peut encore davantage transversaliser, qu'est-ce qui appartient purement au niveau local ? Ce travail se fait avec les curés modérateurs et leurs équipes, mais surtout en lien avec les différents conseils. Nous attendons de nos équipes qu'elles créent le lien avec vous, conseils de paroisses ainsi que les conseils de communautés et les bénévoles. La même réflexion est faite au niveau du conseil pastoral cantonal de la Région diocésaine francophone. Il s'agit d'un conseil

qui rassemble une trentaine de personnes avec différentes tâches ou fonctions plutôt. Il y a des APL, des membres des conseils de paroisse, il y a des bénévoles, pour poser cette même réflexion au niveau plus large.

La direction de la région diocésaine, ainsi que le nouvel adjoint Philippe Becquart qui est là ce matin pour la première fois avec moi, nous sommes disposés à venir dans vos conseils de paroisses pour discuter de cette vision, la mise en application et des enjeux qui en découlent.

Frau Isabella Senghor. Ich erlaube es mir, dieses Mal auf Deutsch zu sprechen. In und für Deutschfreiburg hat der Bistumsregionalrat die Drehscheibenfunktion übernommen. Es ist das Gremium, das Impulse weitergibt an die verschiedenen Gremien. Das Wichtige und das Besondere ist, dass im Bistumsregionalrat auch die Vereine Deutschfreiburgs vertreten sind. Sie sind und bleiben integraler Bestandteil der Diskussionen.

Gearbeitet wird in all unseren Gremien an wichtigen Fragen. Es sind vor allem zwei Achsen aktuell, mit denen wir uns thematisch befassen. Die Frage nach der Aufgabenliste, die Frage was wird wie und wo organisiert und gleichzeitig, was können, müssen, sollen wir stärken und was müssen wir auch hier und dort weglassen.

Die zweite Achse ist die Frage, wie wir noch stärker Ehrenamtliche miteinbinden können, in unsere Pastorate die sich mitten in der Transformation befindet. Diese Notwendigkeit zeigt sich schon heute.

Wir, und damit meine ich beide Regionen, wir sind mittendrin in dieser Arbeit, die Zeit brauchen wird und Zeit brauchen darf. Ich bedanke mich jetzt schon bei allen, die sich an diesen Diskussionen beteiligen, die nicht immer einfach sind, aber schon jetzt Früchte tragen. Es zeigt sich schon heute, dass der Wunsch da ist, unter den Kolleginnen und Kollegen, aber auch im Gespräch mit allen Beteiligten, stärker transversal, vermehrt gemeinsam zu arbeiten, dass es diese Zusammenarbeit braucht, angesichts der vielen Herausforderungen, die wir alle haben.

Das will ich an dieser Stelle noch einmal unterstreichen. Auch und gerade die transversale Pastorate, steht im Dienst aller, im Dienst der Vereine. Sie arbeitet lokal vor Ort, wie die Institutionen-Seelsorge und andere Bereiche. Sie sind in euren Pflegeheimen, in den Spitälern, in den Schulen.

Wir sind froh, dass wir heute ein Budget gemeinsam präsentieren können, aber es gibt ein grosses Aber. Wir werden hier und da auch sicher darauf zu sprechen kommen. 2026 hat das eine oder andere Opfer mit sich gebracht. Es zeigt immer mehr, dass das System an die Grenzen kommt. Wir hoffen sehr, dass wir es für und ab 2027 gemeinsam schaffen, mit allen die Pastorate für die Zukunft aufzustellen, nicht nur inhaltlich, sondern auch und gerade finanziell. Vielen Dank.

M. le Président. Merci beaucoup, Isabella, vielen Dank, Aurelia, für Eure Informationen. Sie sehen es, meine Damen und Herren, es ist Einiges am Tun im Hintergrund. An Vielem wird gearbeitet. Analog dazu sind wir heute hier, um für das nächste Jahr die finanziellen Grundlagen der Katholischen Kirche Freiburg zu legen.

3. Approbation du procès-verbal de la 100^e séance du 4 octobre 2025

3. Genehmigung des Protokolls der 100. Sitzung vom 4. Oktober 2025

M. le Président. Nous sommes 56 délégués présents aujourd'hui et allons, comme d'habitude, utiliser ce point à l'ordre du jour pour faire un test du système de vote. Vous voyez à l'écran la question qui s'affiche:

Approuvez-vous le procès-verbal de la 100^{ème} séance de l'Assemblée de la CEC du 4 octobre 2025 ?

Celles et ceux qui l'acceptent, sont priés de presser la touche 1, jusqu'à ce que la lumière verte s'allume. Celles et ceux qui refusent, veuillez presser la touche 2. En cas d'abstention la touche 3. Le vote est ouvert. Le vote est clos.

Vous avez approuvé par 53 voix et 1 abstention le procès-verbal.

Je remercie la Secrétaire de l'Assemblée, Madame Johanna Fasel, pour la rédaction du PV, ainsi que la traductrice pour le grand travail et tout le monde qui contribue à la bonne tenue de nos assemblées.

4. Règlement sur le frein aux contributions – 2^{ème} lecture et vote final

4. Reglement über die Beitragsbremse – 2. Lesung und Schlussabstimmung

a) **Position de la Commission RFin ;**

a) **Stellungnahme der Kommission RFin;**

M. le Président. Wir haben in 1. Lesung den Entwurf der zuständigen Kommission auf Bericht des Exekutivrats gutgeheissen, an zwei, drei Stellen angepasst, auf die wir aufmerksam achten werden in der 2. Lesung. Ich gebe das Wort an den Vize-Präsidenten, den Präsidenten der Kommission RFin.

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, chers collègues, pour la deuxième lecture du Règlement, il y a deux détails à soulever. Un détail, est un peu moins un détail, et nous devons y revenir. Si l'un ou l'autre de nous le souhaitait, je pourrais revenir sur la présentation que j'ai fait la dernière fois, mais je n'ai pas prévu de la refaire aujourd'hui pour la deuxième lecture.

Ce que vous avez à l'écran, c'est l'art. 3 du projet de Règlement en version allemande. Là il y a eu une erreur administrative dont je suis le coupable. La version qui a été envoyée avec les documents, en allemand, est strictement identique à celle qui avait été envoyée la dernière fois, et ce n'était pas prévu comme ça. Il y avait quelques modifications rédactionnelles qui auraient dû être intégrées. En français le problème ne se pose pas. Les modifications rédactionnelles qui auraient dû être intégrées, et qui ne l'ont pas été, touchent l'art. 3 et l'art. 4. Vous avez sous les yeux la modification de l'art. 3. Il s'agit d'adapter la terminologie des trois alinéas avec le terme « Periode ». L'idée était évidemment de mettre le même terme aux trois alinéas. La version qui vous a été envoyée aurait dû être celle avec le terme corrigé et non pas celle avec le terme qui est tracé ici.

A l'art. 4, c'est une simple faute d'orthographe. Nous avons supprimé le « s » à « Schlüsselparameter » qui s'est glissé par inadvertance. Ces deux modifications sont purement orthographiques ou grammaticales et n'affectent pas le sens de ces deux dispositions.

En revanche, ce qui est un peu moins grammatical, c'est la modification à l'art. 10 qui touche les deux langues. L'abstention au vote sur le procès-verbal c'était moi, si vous voulez tout savoir, car il y a un point dans notre procès-verbal où il est difficile de voir ce qui a effectivement été décidé lors de notre dernière séance. Pour que ce soit clair en ce qui concerne cet art. 10, la Commission proposait et propose toujours, de maintenir le terme de « Vicaires épiscopaux » en français et « Bischofsvikare » en allemand. L'art. 10 du Règlement, qui est voté aujourd'hui, modifie une disposition, soit l'art. 20 alinéa 1 lettre b) du Règlement du Conseil exécutif (RCEx).

L'objectif c'est d'intégrer dans les compétences du Conseil exécutif, selon le Règlement, c'est déjà dans le Statut de toute manière, la compétence de préparer un plan financier et de le soumettre à l'Assemblée. La modification de fonds que nous faisons ici, c'est d'accorder cette compétence au Conseil exécutif, qui est totalement logique dans le système. Mais ce n'est pas cela qui est sujet à discussion.

Le texte actuel du Conseil exécutif utilise le terme « Vicaires épiscopaux », respectivement « Bischofsvikare ». Ce terme est inadapté. Il est repris ici parce que c'est le terme actuel. La question se pose, est-ce qu'on doit toiletter cette disposition en ajoutant une formule telle qu'elle est ici à l'écran ? La formule qui avait été envisagée la dernière fois était légèrement différente. Je vais y revenir.

La position de la Commission est la suivante. Il est utile et nécessaire d'adapter la terminologie à la réalité actuelle, puisque nous n'avons plus de vicaires épiscopaux, mais des représentantes et/ou des délégués de l'Évêque. Le problème ne se pose pas seulement à cet article-là. Il se pose un peu partout dans nos règlements. Donc si on veut faire cette modification, il faut faire un toilettage général. Il faudra aussi faire un toilettage du Statut parce que le Statut utilise un peu partout le terme de

« Vicaires épiscopaux » ou « Bischofsvikare » en allemand. Donc c'est une réforme globale qu'il faut faire. Selon la Commission, ça n'a pas de sens de le faire à un endroit, c'est uniquement à cet art. 20, alinéa 2, lettre b) du Règlement du Conseil exécutif, sachant que partout ailleurs c'est encore le terme de « Vicaire épiscopal » qui est écrit.

Il faut faire ce toilettage, mais il faut le faire en une fois et pas par petites étapes. Ça c'est la position de la Commission. C'était la position de la Commission en première lecture et c'est toujours la position de la Commission en deuxième lecture.

Ce qui n'est aujourd'hui pas totalement clair, c'est ce qui a été adopté la dernière fois. Le procès-verbal dit, selon le Président, c'est effectivement la variante modifiée qui aurait été adoptée, mais ça a été fait sans vote et ce n'était pas l'idée de la Commission de se rallier à la proposition de modification pour les raisons que je viens d'exposer.

Je pense que le plus simple c'est qu'on vote aujourd'hui sur cette question-là. Soit on accepte la proposition de la Commission, c'est-à-dire de laisser « Bischofsvikare », respectivement « Vicaires épiscopaux » en français, encore une fois de manière provisoire, jusqu'au toilettage complet de nos règlements, pour les adapter à cette réalité.

Ou alors on prend la proposition qui a été formulée la dernière fois qui est de modifier ce texte. Si on veut modifier le texte il y a deux variantes. Dans le procès-verbal à la page 23 sur 27, la modification parle en allemand de « ...Bischofsvikare und/oder Vertreterinnen oder Vertreter des Bischofs... » et en français « ...les Vicaires épiscopaux et/ou les représentants ou représentantes de l'Évêque ». Dans la variante qui m'a été communiquée au vu de la séance d'aujourd'hui par le Deutschfreiburg qui tient cette proposition, on parle de « Bischofsvikare oder die Beauftragten des Bischofs », respectivement « Vicaires épiscopaux ou les délégués de l'Évêque ».

Le Deutschfreiburg devrait peut-être préciser sa proposition et savoir s'il veut la variante qui est dans le procès-verbal à la page 23 ou la variante qui m'a été communiquée pour la séance de ce jour.

Quant à la Commission, elle maintient sa proposition de base, pour l'instant, qui est de garder les termes, même s'ils sont inadéquats, garder les termes « Bischofsvikare », respectivement « Vicaires épiscopaux », jusqu'au toilettage définitif.

M. le Président, je sais que j'ai été très technique. J'espère que j'ai été clair. Je vous remercie pour la parole.

M. le Président. Merci beaucoup M. Canevascini. Il y avait effectivement à l'art. 9 de la version germanophone, à l'alinéa 2, lettre a), une phrase à supprimer qui figurait à double. Je vais faire la lecture quand on adoptera le détail.

Cette question, qui - selon le procès-verbal - avait été réglée pour nous dans le sens de ce que M. Canevascini vient de citer, c'est-à-dire « Bischofsvikare und/oder Vertreterinnen oder Vertreter des Bischofs » pour l'allemand et en français les « Vicaires épiscopaux et/ou les représentants ou représentantes de l'Évêque ».

Ich sehe ein Nicken aus der Ecke der « Représentantes » und erteile auch gleich noch das Wort. Sie haben es verstanden: Das Bistum ist schneller unterwegs als der Text unserer Reglemente: Es gibt heutzutage Beauftragte, es gibt Vertreterinnen des Bischofs und nicht nur Bischofsvikare. In den Rechtstexten stehen aber immer noch meistens nur die Bischofsvikare. Meiner Ansicht nach darf die Versammlung hier durchaus ein bisschen schneller vorwärts machen, in einem Artikel, sie muss es aber nicht. Es ist « à la discrétion de l'Assemblée ».

Herr Arnold Schöpfer. Wir sind nach wie vor der Meinung, dass man diese anpassen sollte in der jetzigen Zeit. In der französischen Version sollte jedoch « représentant/e de l'Évêque » und nicht « délégué/e de l'Évêque » stehen.

M. le Président. Ich danke Herrn Canevascini, dass er uns aufmerksam gemacht hat, dass wir diesen Entscheid das letzte Mal ohne Abstimmung einfach durchgewunken haben. In der Tat, solange sich die

Kommission nicht dafür ausgesprochen hat, braucht es eine Abstimmung, die wir gerne heute nachholen, in 2. Lesung. Es wird dann in der Schlussabstimmung noch einmal zum Wort kommen.

Gibt es weitere Wortmeldungen zu diesem Punkt? Ich sehe keine Hände.

Nous allons procéder au vote selon la proposition RFin de laisser le texte inchangé ou de modifier le texte selon la proposition de la délégation du Deutschfreiburg, comme affiché à l'écran.

Wer sich für die Ursprungsversion, also nur die «Bischofsvikare», ausspricht, stimmt ja.

Wer für die Version der 1. Lesung, über die wir heute nachträglich abstimmen, also die «Bischofsvikare und die Beauftragten des Bischofs...» ist, stimmt nein.

Le vote est ouvert. Le vote est fermé.

Sie haben dem Vorschlag Deutschfreiburgs, d.h. «Bischofsvikare und Beauftragte oder Beauftragter des Bischofs» mit 38 Stimmen zugestimmt.

Frau Bettina Gruber Haberditz. Ich bin nicht sicher, wie es jetzt im Text steht, aber es müsste noch die und/oder Formel eingefügt werden. Denn eine Sprachgruppe kann einen Bischofsvikar haben und die andere Sprachgruppe eine/n Beauftragte/n.

M. le Président. Wir werden das so hineinfügen und es wird im Protokoll stehen. So stand es übrigens schon das letzte Mal im Protokoll.

Hat der Exekutivrat eine Wortmeldung?

Es geht ja um die 2. Lesung dieses Gesamtreglements. Wir haben ein Reglement über die Beitragsbremse, das wichtige Anliegen aus der Versammlung aufnimmt und die Finanzen der Körperschaft für die kommenden Jahre gut aufgleisen will. Es geht darum heute, dieses Reglement in 2. Lesung und Schlussabstimmung zu verabschieden.

Es gibt keine Wortmeldung vonseiten des Exekutivrats.

c) Débat et vote sur l'entrée en matière ;

c) Eintretensdebatte und Abstimmung;

M. le Président. Gibt es Wortmeldungen zur vorliegenden Version des Reglements? Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le règlement dans sa globalité et le vote en deuxième lecture finale?

Je ne vois pas de demande de la parole.

Wenn das Eintreten nicht bestritten wird, gilt das Eintreten und wir kommen zu Punkt d).

d) Discussion de détail et vote – 2^{ème} lecture ;

d) Detaildiskussion und Abstimmung – 2. Lesung;

M. le Président. Ich werde nicht Artikel für Artikel lesen, sondern immer nur die Titel. Ich bitte Sie, das Wort zu ergreifen, wenn sie sich äussern möchten. Wenn es bereits eine Änderung gab, werde ich darauf hinweisen. Herr Canevascini hat das bereits vorweggenommen, wofür ich ihm danke.

Der Präsident liest die Titel des vorliegenden Reglements über die Beitragsbremse (BBR).

Herr Arnold Schöpfer. Man müsste beim Art. 4 Absatz 2 die Variante übernehmen, wie sie im Protokoll ist. In der deutschen Version ist es so nicht verständlich.

M. le Président. Das ist übrigens auch der Paragraph, wo das «s» bei Schlüsselparameter gestrichen wurde. Kannst Du den genauen Wortlaut noch einmal vorlesen, Arnold, und ich schreibe mit.

Herr Arnold Schöpfer. Jede Haushaltsbestimmung, die den Schlüsselparametern des zum Zeitpunkt ihrer Verabschiedung geltenden Finanzplans widerspricht, ist annullierbar.

M. le Président. Dies ist eine lexikale Korrektur, die wir im Prinzip ohne Abstimmung vornehmen können. Herzlichen Dank noch einmal für den Hinweis. Gibt es weitere Wortmeldungen dazu? Nein. Dann wird das so angepasst.

Der Präsident liest weiter.

M. le Président. Art. 10 beinhaltet diese und/oder Formel betreffend die «Bischofsvikare und/oder die Beauftragten des Bischofs...». Ich bin der Meinung, dass wir diese Anpassung mit der Abstimmung vorher abgedeckt haben. Wir haben eine kleine Meinungsverschiedenheit diesbezüglich mit dem Vize-Präsidenten. (Kurze Koordination) Wir können dies mit dem Einverständnis von Herrn Canevascini ohne Abstimmung so anpassen. L'intention de l'Assemblée était claire. Merci beaucoup.

Mme Rachel Meyer-Bovet. J'aimerais juste formuler le vœu que lorsque la Commission va devoir se pencher sur le toilettage général, on imagine pouvoir mettre « représentants et représentantes ». Je sais que ce n'est pas pour le moment, mais on peut faire des pas quand même.

M. le Président. C'était comme ça dans le procès-verbal de la première lecture. Il y aurait la troisième lecture, avant le vote final.

M. Matthieu Canevascini. M. le Président, chers collègues, sous réserve de la 3^{ème} lecture, on est dans la toute dernière étape. Si certains membres de l'Assemblée souhaitent que le texte ne soit pas celui qui est affiché à l'écran, avec le et/ou que nous avons adapté, il faut le dire et il faut modifier le texte.

Pour moi ce que nous avons voté, c'est « Beauftragte » en allemand et « représentants », uniquement en masculin en français. Oui, dans le procès-verbal c'est effectivement écrit différemment, mais il y a eu plusieurs versions de la proposition du Deutschfreiburg. Si c'est un simple « s » au pluriel ou un numéro qui est faux, c'est modifié dans le toilettage final et c'est une loi cantonale qui prévoit cela, pas seulement pour les textes de la Corporation. C'est pour l'ensemble du droit cantonal. Il peut y avoir des adaptations purement grammaticales qui sont faites. En revanche, là ce n'est pas purement grammatical. Est-ce qu'on peut utiliser uniquement le masculin ou est-ce qu'il faut utiliser les deux dans ce texte ? C'est un choix que la Commission ne pourra pas faire de son propre chef lorsqu'elle donnera la version finale pour la publication.

Donc si la proposition veut être faite, il faut la faire formellement maintenant.

M. le Président. Merci beaucoup au Vice-Président.

Mme Valentine Murith. Je voudrais juste faire deux petites remarques. Concernant le vote qu'on a dû faire, on a une Commission et je redis ce que j'ai dit la dernière fois, qui se voit très régulièrement et je pense que cette correction, elle aurait pu être faite en amont pour qu'on n'ait pas 10-12 minutes à discuter de ça. Ça aurait pu être fait avant, car nous avons des séances chargées et que M. Schöpfer participe aux séances.

Un autre souhait est qu'on est une Église censée travailler ensemble. On fait beaucoup de choses pour travailler ensemble. J'apprécie énormément les interventions des deux déléguées représentantes actuelles. Si on n'arrive pas, dans les textes finaux, à trouver un mot qui nous unit, soit on a deux déléguées, soit on a deux représentantes, il y a un problème d'unité, il y a un problème d'écoute, il y a un problème de consensus. On ne peut pas continuer à avoir des textes où en français on a une version et en allemand on a une autre version. On doit trouver une solution. Ça m'est vraiment impensable que dans une Église qui se veut unie, qui veut travailler ensemble, avec de la part du Conseil exécutif des souhaits de fusions, on n'en arrive encore à ne pas réussir à se mettre d'accord sur le même mot.

Sinon ce que nous pouvons faire, c'est une nouvelle commission pour travailler sur ce nouveau mot qui va ruiner le budget qu'on a. Il faut vraiment qu'on arrive à s'accorder ! On est censé être la même Église, prier et croire dans le même Dieu. On doit arriver, sur un mot, à se mettre d'accord. Merci.

M. le Président. Merci beaucoup pour cette prise de parole. C'est justement ce qu'on était en train de faire, soit « Beauftragte » en allemand et « représentants ou représentantes » en français. C'est le même mot. Le mot « délégué/e » n'existe plus.

Mme Aurelia Dénervaud-Pellizzari. C'est la nomenclature qui a été décidée par le Vatican après discussion avec notre Évêque. C'est « représentantes » en français et « Beauftragte » en allemand. Ça équivaut, c'est ce qui a été décidé.

M. le Président. C'est exactement votre souci, Madame Murith, n'est-ce pas. Vous avez bien fait de le souligner, et je vous en remercie. En revanche, sous le point présent, on discute uniquement si ce que nous avons discuté la dernière fois reste valide, y compris avec le « et/ou » avec les « Beaufrage/représentants et représentantes » ? Pour moi, la question était claire, selon le procès-verbal de la dernière séance. Je propose de faire un vote là-dessus en 2^{ème} lecture.

Le oui c'est la version initiale où il y a que les vicaires épiscopaux. Le non c'est la proposition de M. Schöpfer, soit en allemand «Beauftragte», en français « représentantes ou représentants ». Et pour satisfaire à la matérialité de la décision, on précise « **les Vicaires épiscopaux et/ou les représentants ou représentantes...** » en français; auf Deutsch lautet dies dann « **die Bischofsvikare und/oder Beauftragten des Bischofs...** ». Ainsi, je l'espère, la question est réglée à la satisfaction de tout le monde. Und wenn jemand Zweifel hat, im Protokoll der ersten Sitzung ist es klar.

Le texte modifié est affiché. Le vote est ouvert. Le vote est fermé.

Sie haben mit 39 Stimmen jetzt dieser bereinigten Version zugestimmt gegen 11, bei 2 Enthaltungen.

Der Präsident liest weiter.

Keine weiteren Bemerkungen.

e) Vote final.

e) Schlussabstimmung.

M. le Président. Wir kommen zur Abstimmung dieser 2. Lesung des Reglements über die Beitragsbremse.

Nehmen Sie das Reglement über die Beitragsbremse in 2. Lesung an? Approuvez-vous le Règlement sur le frein aux contributions en 2^{ème} lecture ? Die Abstimmung ist eröffnet. Die Abstimmung ist geschlossen.

Vous avez accepté le règlement par 50 voix contre 2 et une abstention, en deuxième lecture.

M. le Président. Wir kommen zur Schlussabstimmung und 3. Lesung gleichzeitig. Es kommen nur diejenige Artikel zur Sprache, die eine Änderung mit Abstimmung in der 2. Lesung erfahren haben. Gibt es Wortmeldungen ganz allgemeiner Natur zum Reglement, zur Revision? Das ist nicht der Fall.

In Art. 10 gab es die Abstimmung über die «Bischofsvikare und/oder Beauftragten des Bischofs...». Gibt es jemand der zu diesem Punkt das Wort wünscht? Ich stellte ausdrücklich auch die Frage an die vorbereitende Kommission und dessen Präsidenten. Er wünscht das Wort nicht. Gibt es zu den weiteren Artikeln Wortmeldungen?

Wir kommen somit zur Schlussabstimmung. Ich eröffne die Abstimmung. Die Abstimmung ist geschlossen.

Sie haben dem neuen Reglement mit 52 Stimmen gegen 1 und 1 Enthaltung zugestimmt.

Ich danke vor allem der vorbereitenden Kommission für die riesige Arbeit, die geleistet wurde. Es ging nicht nur darum, das Statut anzupassen, sondern auch ein Reglement zu verabschieden. Vielen herzlichen Dank für die vielen Stunden Arbeit, die geleistet wurden. Damit gebe ich das Wort an Herrn Seydoux.

M. Maurice Seydoux. M. le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, c'est au nom de quelques membres du Groupe Sarine que je prends la parole pour annuler notre motion que nous avons déposée le 5 mai 2023 concernant la modification des Art. 71 et 72 du Statut.

Je remercie l'Assemblée d'avoir abondé dans le sens de cette motion et de celle de Mme Yvette Haymoz.

Je ne sais pas si je dois le faire au nom des délégués par écrit ?

M. le Président. Ce sera protocolé par écrit dans le procès-verbal. Merci d'avoir mis le doigt sur une question importante. Je pense après autant de semaines, de mois de travail, nous ne sommes peut-

être pas conscients de l'importance de la décision d'aujourd'hui. C'est une décision qui donnera plus de flexibilité à la Corporation dans sa planification financière sur 5 ans, une flexibilité qui est nécessaire pour pouvoir être respectueux des besoins des collaboratrices et collaborateurs, pour avoir une sécurité dans la planification à long terme. C'est grâce à l'impulsion du groupement et des personnes individuelles qui ont mis le doigt là-dessus que nous avons pu avancer. Il s'agit d'un bel exercice de démocratie avec un début qui se situe avant même mon arrivée au sein de notre Assemblée. Cela montre qu'on est ici pour servir, accompagner et préparer les changements nécessaires.

Avec ces mots de remerciement à toutes les personnes qui ont contribué, je passe au point suivant.

5. Règlement sur l'encouragement aux fusions de paroisses – 1^{ère} lecture

5. Reglement über die Förderung der Pfarreizusammenschlüsse – 1. Lesung

a) Position du Conseil exécutif ;

a) Stellungnahme des Exekutivrats;

M. le Président. Vous avez reçu, avec la convocation, le projet de Règlement qui modifie un autre règlement. J'ai le plaisir de passer la parole à M. Sansonnens pour le Conseil exécutif.

M. Benoît Sansonnens. Mesdames et Messieurs, chers délégués, je me permets de renvoyer dans les grandes lignes au message du Conseil exécutif qui vous a été remis avec la convocation de ce jour.

Je me permets toutefois d'insister sur le fait que le Conseil exécutif estime qu'il est important d'encourager les fusions de paroisses pour deux raisons : d'une part, il y a lieu de coller aux choix de notre Évêque, qui vous ont été communiqués lors de notre dernière séance ; d'autre part, il faut éviter des sièges vacants dans des paroisses qui seraient trop petites.

Dans ces conditions, la prolongation de l'encouragement aux fusions jusqu'au 31 décembre 2032 fait parfaitement sens.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. Je vous remercie beaucoup.

b) Position de la Présidence de l'Assemblée et débat sur l'entrée en matière ;

b) Stellungnahme des Präsidiums und Eintretensdebatte;

M. le Président. La Présidence de l'Assemblée a reçu du Conseil exécutif ce projet de Règlement et a estimé qu'il n'y avait pas lieu de créer une commission spéciale pour le traiter, parce qu'il s'agit uniquement de la modification resp. de la prolongation d'un règlement existant.

La fusion des paroisses est un thème important. Vous ne représentez pas directement une paroisse ici, mais faites toutes et tous partie d'une paroisse. Un petit rêve que nous avons au sein de la CEC serait qu'un jour chaque paroisse puisse être représentée ici au sein de l'Assemblée. Pour l'instant nous avons un nombre trop important de paroisses dans notre canton pour pouvoir avoir un parlement ecclésiastique qui fonctionnerait avec une représentation directe de toutes les paroisses. Les fusions vont dans un sens de plus de transparence et d'efficacité aussi, plus de collaboration à un niveau plus important au sein de notre Église, avec les voisins immédiats qui sont les vôtres dans vos unités pastorales. Avec ces paroles introductives, la Présidence vous communique qu'elle est favorable à la modification de ce Règlement telle que proposée par le Conseil exécutif.

Est-ce qu'il y a des prises de parole pour l'entrée en matière ? Cela n'est pas le cas.

c) Discussion de détail et vote – 1^{ère} lecture.

c) Detaildiskussion und Abstimmung – 1. Lesung.

M. le Président. Nous pouvons donc faire la 1^{ère} lecture.

Le Président lit le projet de Règlement du 13 décembre 2025 modifiant le Règlement du 2 octobre 2010 sur l'encouragement aux fusions de paroisses.

Il n'y pas de remarques. Nous pouvons passer au vote:

Approuvez-vous le Règlement sur l'encouragement aux fusions de paroisses en 1^{ère} lecture ?

Le vote est ouvert. Le vote est fermé.

Vous avez approuvé le Règlement modifié à l'unanimité avec 54 voix, en 1^{ère} lecture.

6. Arrêté relatif au frein aux dépenses 6. Beschluss über die Ausgabenbremse

a) **Rapport du Conseil exécutif ;**

a) **Bericht des Exekutivrats;**

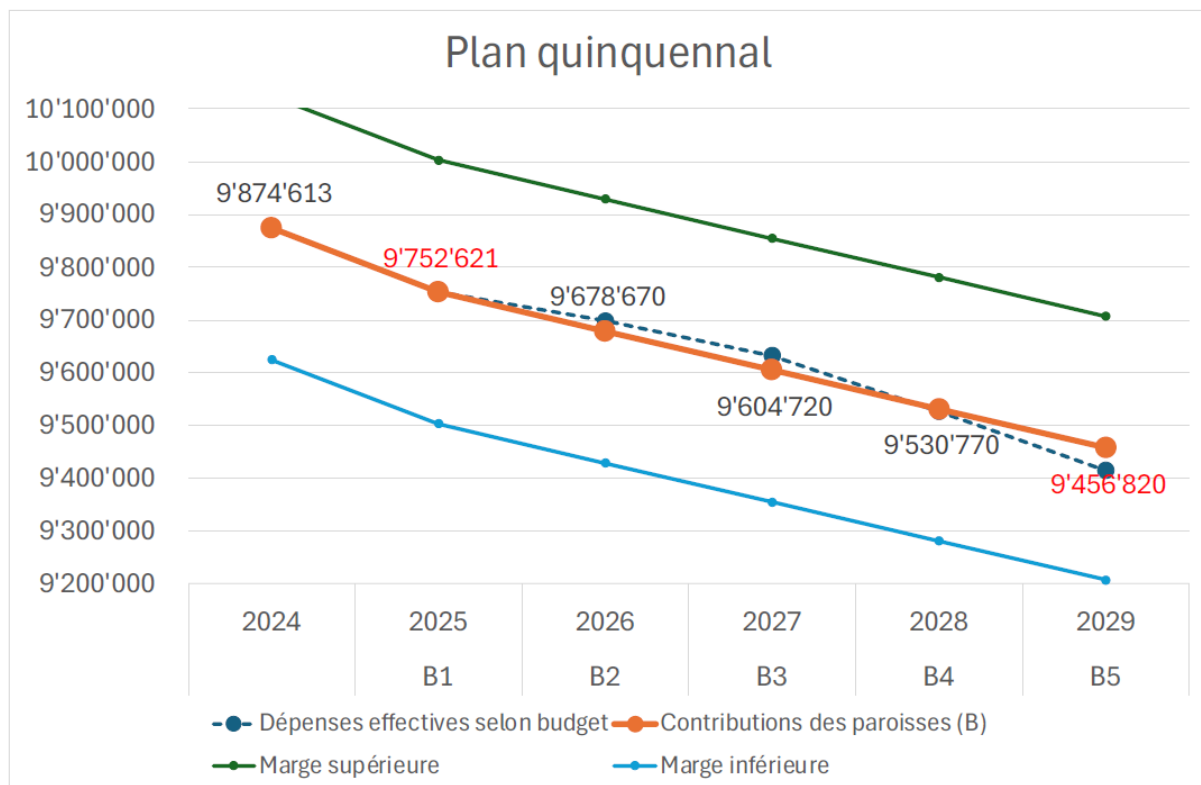
M. le Président. Ich gebe das Wort an Herrn Marc Joye.

M. Marc Joye. Sehr geehrter Herr Präsident, geschätzte Damen und Herren, ich fange auf Deutsch an.

Nach all diesen komplexen juristischen Fragen, kommen wir endlich zu einem einfachen Thema, nämlich das Budget.

Ich möchte Sie aber vorwarnen: mein Kommentar zum Budget ist heute ein bisschen länger als üblich. Daher werde ich meine Erläuterungen, aus Rücksicht für alle Delegierten der beiden Sprachen und in Absprache mit der Übersetzerin, teils auf Deutsch und teils auf Französisch vortragen. Danke für das Verständnis.

Zur Erinnerung, im letzten Jahr haben wir Ihnen einen Finanzplan für die nächsten fünf Jahre vorgelegt. Angesichts der Befürchtungen der Pfarreien im Zusammenhang mit Kirchenaustritten und erwarteten Steuerausfällen wurde dieser Finanzplan mit entsprechend sinkenden Beiträgen vorbereitet. So lagen die Prognosen für 2026 etwa CHF 200'000 unter dem Budget 2024.



Wie wir später sehen werden, wurde dieses Ziel erreicht. Die beantragten Beiträge für 2026 betragen CHF 9'678'000. Das Ergebnis ist also zufriedenstellend, aber wir wollen trotzdem nicht zu fest jubeln! Dieses Ergebnis wurde nicht ohne Mühen, ohne Leiden, ohne Frustrationen und ohne Kompromisse

erzielt. Machen wir uns nichts vor: Die Situation ist angespannt, meine Damen und Herren, und wir müssen sehr darauf achten, dass sie nicht entgleitet.

Dieser Betrag von CHF 9'678'000 stellt 16.44% der durchschnittlichen Steuereinnahmen der Jahre 2020, 2021 und 2022 dar. Gestützt auf Artikel 71 Absatz 2 des Statuts **beantragt Ihnen der Exekutivrat, den Prozentsatz der Ausgabenbremse für das Jahr 2026 von 15% auf 16.44%** zu erhöhen und den entsprechenden Beschluss anzunehmen.

Gleichzeitig freut sich der Exekutivrat, dass dieser Antrag zur Erhöhung der Ausgabenbremse, dank ihrer Annahme am 4. Oktober 2025 der Teilrevision des Statuts zur Abschaffung einer solchen veralteten und realitätsfernen Bremse, offensichtlich der letzte Antrag dieser Art sein wird.

Ab 2027 soll mit einer neuen Regelung zur Beitragsbremse gearbeitet werden, die sich an den gegenwärtigen und zukünftigen Gegebenheiten orientiert und nicht mehr an den Vergangenen.

Ich übergehe jetzt zu den Einzelheiten des Budgets 2026.

Zunächst stelle ich Ihnen die wichtigsten Punkte des Budgets 2026 vor, bevor ich einige allgemeine Überlegungen zur Finanzplanung für die kommenden Jahre anstelle.

Zunächst zum wirtschaftlichen und sozialen Umfeld, dass sich im Jahr 2025 erheblich verschlechtert hat. Sowohl in der Schweiz als auch im Kanton Freiburg ist die Konjunkturlage schwierig. Die internationalen politischen und wirtschaftlichen Unsicherheiten hinterlassen Spuren, das Vertrauen ist erschüttert, die Unternehmen zögern mit Investitionen und Neueinstellungen. Auf der anderen Seite ist eine gewisse Widerstandsfähigkeit auf dem Arbeitsmarkt zu beobachten, mit einer relativ niedrigen Arbeitslosenquote von 2.5%.

Die öffentliche Hand muss den Gürtel enger schnallen, wie in fast allen Kantonen der Romandie zu beobachten ist. So auch der Kanton Freiburg, der sein Sparprogramm PAFE vorlegt. Eine Ausgabenkürzung, die in der Bevölkerung, wie wir gesehen haben, kaum Begeisterung hervorruft. Diese kantonalen Sparmassnahmen bleiben übrigens nicht ohne Auswirkungen auf unser Budget 2026.

Tatsächlich beobachten wir im Jahr 2025 und zu Beginn des Jahres 2026 einen Anstieg des Bedarfs an sozialer Unterstützung, Hilfe und Diakonie. Herr Pascal Bregnard, der Direktor der Caritas, hat kürzlich im Fernsehen darüber gesprochen. Wenn alle anderen ihre Leistungen reduzieren, sehen wir uns als Kirche gefordert, unsere in den kritischen Bereichen beizubehalten oder sogar zu erhöhen, ohne «grosse Hoffnung» auf irgendeine finanzielle Gegenleistung von Dritten. Die prekären sozialen Verhältnisse in unserem Kanton schaffen zusätzlichen Bedarf, gerade jetzt, wo der Staat seinen Geldbeutel zudrückt.

Beispielsweise ist die Erhöhung der Anzahl Klassen in der Fachseelsorge für beeinträchtigte Personen (COEPS oder OEPS) eine Entscheidung, die nicht von uns abhängt. Dies führt jedoch zu einem erhöhten Personalbedarf, der sich für 2026 auf 9,3 Stellen beläuft, d. h. etwa eine Stelle mehr als ursprünglich geplant.

In den Seelsorgeeinrichtungen von Krankenhäusern, Pflegeheimen, Gymnasien und Berufsschulen bleibt der Bedarf mit einem Anstieg von 0,6 Stellen hoch. Hier sind wir oft an Vereinbarungen mit dem Staat oder den Institutionen gebunden. Die tatsächlichen Kosten werden von ihnen oft nur teilweise gedeckt. Und doch handelt es sich hierbei um eine vorrangige Aufgabe unserer Kirche, die wir nicht aufgeben können und nicht aufgeben wollen.

Auch der Bereich der Diakonie im Allgemeinen und der Hilfe für religiöse Institutionen leidet darunter. Auch hier kürzt der Staat seine Subventionen, zum Beispiel für die Caritas. Wir stehen vor einem Dilemma: entweder kürzen wir ebenfalls unsere Leistungen oder unsere Kosten drohen zu explodieren.

Kurz gesagt, meine Damen und Herren, unser Budget für 2026 ist das Ergebnis eines Balanceakts, eines ständigen Hin und Her zwischen der Aufrechterhaltung der Dienstleistungen in kritischen Bereichen und der Einhaltung des zugewiesenen Budgets. Ich danke hier allen, die zu diesem Ergebnis beigetragen haben, insbesondere meinen Kollegen im Exekutivrat, den Bischofsbeauftragten, dem

Generalsekretär, der Buchhaltung und der Geschäftsprüfungskommission (GPK), insbesondere ihrem Vorsitzenden J.-P. Jaquet.

Ich fahre weiter auf Französisch.

J'en viens aux éléments principaux du budget. Comme toujours, il réunit trois catégories de dépenses:

- Le budget de la pastorale catégorielle (transversale) : ce sont les dépenses gérées par la Corporation cantonale directement (tâches supra-paroissiales, charges communes, etc.).
- Le budget de la pastorale dite territoriale, au niveau de l'UP, qui est intégralement refacturée aux paroisses et UP bénéficiaires.
- Le budget des dépenses liées à des mandats fiduciaires pour certaines paroisses (personnel administratif) ou institutions tiers (comme Caritas, Migratio).

Seul le premier point est important pour le calcul de la contribution des paroisses dans le cadre de ce budget.

Pour rappel, la Corporation a pour mission de remplir toutes les tâches qui ne peuvent pas être accomplies au niveau paroissial. Cette liste des tâches se retrouve dans le détail du budget qui vous est proposé. Nous ne les commentons pas en détail, mais nous arrêtons brièvement sur les éléments les plus importants. Commençons par notre ressource la plus précieuse : le personnel.

La CEC emploie plus de 330 personnes, dont 110 sur le budget de la pastorale catégorielle, représentant 70 EPT (équivalents plein temps), et dont la répartition apparaît sur le tableau affiché derrière moi :

Comme vous le voyez, et contrairement à ce que certains veulent parfois croire, il ne s'agit pas de 110 personnes qui sont assises à Pérolles 38 et s'adonnent à des tâches purement administratives. Ces tâches administratives ne représentent que 8 emplois à plein temps et je peux vous assurer qu'il n'y a aucun doublon pour les RH, la comptabilité, les juristes ou les contacts avec les paroisses.

La majorité du personnel, env. 60 EPT sur les 70, concernent donc des tâches pastorales. Ces personnes sont engagées et payées par la CEC de façon centrale, oui, mais elles travaillent surtout sur l'ensemble du territoire cantonal : dans les aumôneries, pour l'enseignement, les formations, dans les missions cantonales.

Du point de vue linguistique, notons qu'environ l'équivalent de 51 EPT travaillent dans un service francophone, 9 EPT germanophones et 10 dans un service bilingue.

Conclusion : soyons bien conscients qu'en réduisant le personnel de la CEC, on réduit la prestation de services pastoraux dans toutes les paroisses et dans tout le canton.

Le personnel est bien sûr l'élément le plus important de notre budget, pour un montant total de CHF 8.4 mio.

Dans ce contexte tendu, le personnel n'échappe malheureusement pas aux efforts demandés à toutes et tous. Au vu de l'augmentation des besoins, notamment dans les domaines sociaux et diaconiques, nous n'avons pas pu procéder aux réductions d'effectif initialement prévu dans le plan financier, mais l'avons au moins, non sans peine, maintenu au niveau de fin 2025. Tout en notant que plusieurs postes importants n'ont pas pu être repourvus, par manque de moyens financiers.

Sur le plan des salaires pour le personnel laïc, vu le faible taux d'inflation actuel (+0.1% entre novembre 2024 et novembre 2025), le Conseil exécutif a décidé de renoncer à l'indexation des salaires pour 2026.

Concernant l'augmentation généralisée des paliers, attendue tous les 2 ans, le Conseil et les responsables des régions diocésaines ont dû considérer la possibilité d'y renoncer pour 2026, dans le cadre de ses compétences, en raison des contraintes financières. Après réflexion, il a décidé de maintenir l'attribution généralisée d'un palier, mais en repoussant son entrée en vigueur au début de l'année pastorale (septembre 2026 au lieu de janvier 2026). Nous sommes conscients de l'effort demandé au personnel, mais c'est un « compromis helvétique » indispensable au vu des ressources limitées par les contributions des paroisses. Pour les salaires les plus bas, un mécanisme de compensation sera mis en place dès janvier 2026, pour atténuer les effets de cette décision et similaire à celui de 2025.

En parallèle, nous avons également dû réduire nos prestations envers les institutions d'entraide et religieuses de notre canton. Là aussi, nous devons leur imposer une participation à l'effort financier et planifions une réduction (linéaire) de 10% pour 2026. Toutes ces institutions sont méritantes et une différenciation dans le traitement serait préjudiciable.

Comme nous l'avons souligné déjà à plusieurs reprises, nous rappelons que le soutien financier à ces institutions peut et doit venir directement des paroisses, en proportion de leurs possibilités, et non pas par le biais de la CEC, qui ne dispose d'aucuns moyens propres.

Par exemple, pour Caritas, nous rappelons que toutes les paroisses sont membres de Caritas Fribourg. Or, moins de 10% participent aux assemblées annuelles et moins de 30% s'acquittent de leur contribution financière. Cela est regrettable et nous invitons avec insistance les paroisses à prendre leurs responsabilités et soutenir Caritas, ainsi d'ailleurs que les institutions religieuses (couvents, chapelles), sociales et caritatives locales (au sein de l'UP). Et ce en proportion de leur capacité financière. A ce sujet, notons que Caritas a récemment annoncé vouloir demander une contribution aux paroisses de CHF 1.60 par paroissien, ce qui pourrait leur apporter près de CHF 250'000. Nous ne pouvons que soutenir cette action et encourager les paroisses à faire preuve de solidarité. Ainsi, notre petite réduction de CHF 18'000 sera bien vite oubliée.

Je repasse en allemand.

Ein drittes Opfer der Kostensenkungen ist das Bistum. Dieser Posten konnte ebenfalls nicht in der Höhe der beantragten Finanzierung berücksichtigt werden. Von den beantragten CHF 815'000 schlagen wir vor, den Betrag von 2025 (CHF 700'000) auch 2026 beizubehalten, also den im Finanzplan vorgesehenen Betrag, um die Betriebskosten zu decken.

Die Ausgaben des Bistums werden jedoch durch ausserordentliche Kosten belastet, insbesondere im Zusammenhang mit den Missbräuchen, der Prävention, dem Vorsitz der Schweizer Bischofskonferenz, aber auch der Wiederherstellung der Diözesanarchive, die sich laut dem Bischof selbst in einem bedauerlichen Zustand befinden. Letztere Aufgabe wurde zugunsten anderer immer wieder aufgeschoben. Der Exekutivrat schlägt vor, dieses Projekt mit einem einmaligen zusätzlichen Betrag von CHF 50'000 zu unterstützen, wodurch sich unser Gesamtbeitrag des Bistums auf CHF 750'000 beläuft.

Wir sind uns bewusst, dass dies nur teilweise den vom Bistum geäusserten Bedürfnissen entspricht. Wir vergessen nicht, dass es zu unseren Aufgaben gehört, dem Bistum die finanziellen Mittel zur Verfügung zu stellen, die es zur Erfüllung seiner Mission benötigt. Wir haben vereinbart, uns 2026 gemeinsam daran zu machen, um die Situation ab dem Budget 2027 zu lösen. Wie unsere Körperschaft erfüllt auch das Bistum wichtige Funktionen für die Freiburger Kirche, und die dort geleistete Arbeit muss vielleicht auch besser erklärt werden.

Sie sehen, die Entscheidungen sind nicht einfach. Um dieses Budget im vorgegebenen Rahmen abzuschliessen, mussten wir übrigens auch auf die Auflösung einiger Rückstellungen zurückgreifen.

Sind wir also zufrieden, dass wir das Budget ohne Defizit und ohne Erhöhung der Beiträge für die Pfarreien abschliessen konnten? JA, das war ein ehrgeiziges Ziel, und es wurde erreicht. Das Versprechen wurde eingehalten.

Aber ist diese Situation nachhaltig und wird sie es uns in Zukunft ermöglichen, der Kirche optimal zu dienen? Wahrscheinlich NEIN.

Das Jahr 2026 ist ein Übergangsjahr. Wir müssen weiter an die Zukunft denken. Aus diesem Grund möchte ich meine Präsentation mit einigen Anmerkungen zum Fünfjahresfinanzplan abschliessen, den wir 2027 höchstwahrscheinlich an die vor uns liegenden Herausforderungen werden anpassen müssen.

Ich wechsle dafür auf Französisch.

Notre Évêque et ses deux représentantes au sein de notre Corporation ont déjà évoqué les défis à venir pour notre Église. Le manque croissant de personnel pastoral (prêtres et agents pastoraux), bien sûr, mais aussi les sorties d'Église, la réduction de la fréquentation des églises, le besoin exprimé par la jeunesse pour une forme plus participative à l'Église catholique, tout cela va chambouler le futur de notre Église.

Par la création des unités pastorales, l'activité pastorale n'est, aujourd'hui déjà, plus située au niveau de la paroisse. Elle est définie au niveau de l'UP. Dans le futur, elle se définira de façon encore plus ciblée, avec une concentration des forces plus grande. Idéalement, cette concentration des forces devraient aussi s'effectuer au niveau des conseils paroissiaux, par le biais d'association de paroisses ou de fusions de paroisses. Le mouvement est en marche et, là où il a été réalisé, les résultats semblent probants.

En plus, le canton de Fribourg est le seul canton romand qui connaît un impôt ecclésiastique des personnes physiques. Jusqu'à quand ? Quant à l'impôt ecclésiastique des personnes morales (entreprises), il est régulièrement remis en cause dans de nombreux cantons, tout récemment dans le canton de Berne.

Alors, quelles implications sur le financement de notre Église fribourgeoise ? J'en vois au moins trois qui me paraissent aussi fondamentales qu'inéluctables.

Premièrement, le nouveau focus présenté par l'Évêque, visant à une accentuation de la pastorale dite transversale, c'est-à-dire supra-paroissiale, va demander un accroissement des besoins de financement au niveau de la CEC. En d'autres mots, **les contributions des paroisses à la CEC ne pourront pas continuer de diminuer**, elles vont plutôt augmenter.

Deuxièmement, il nous faudra re-travailler le plan financier pour les prochaines années et adopter une approche plus holistique, plus globale du financement. On ne peut plus regarder que le financement de la pastorale « catégorielle », celle dont nous discutons aujourd'hui, sans y rajouter le financement dit « territorial », qui est également facturé aux paroisses. Il nous faut une **approche globale du financement de la pastorale**, catégorielle et territoriale ensemble. Cela demandera une nouvelle vision et passablement de travail. A la fin, les paroisses paient pour les deux de toute façon.

Troisièmement, enfin, le mode de répartition des coûts entre les paroisses doit également être revu. Actuellement, on note une extrême disparité de richesse entre les paroisses. Une petite trentaine de

paroisses sont aisées, voire fortunées, alors que les 75 restantes sont parfois dans des situations financières délicates.

Oui, nous avons un **système de péréquation** en place, qui prend en compte ces disparités et s'emploie à les réduire. Mais nous voyons bien, et ce de façon toujours plus évidente, que ça ne sera pas suffisant.

Il faut accroître la solidarité entre les paroisses et nous travaillons à une révision de la structure du financement actuel pour le budget 2027.

En conclusion, notre environnement social et religieux a profondément changé durant ces dernières 50 années. Diminution de l'intérêt pour la foi, individualisme, pluralisme des religions, sorties d'Église, etc. Les implications financières sont une réduction des sources de financement, qui nous contraignent à réviser nos plans. Concentration des forces sur la pastorale transversale, approche globale des coûts de la pastorale et meilleure péréquation financière inter-paroissiale, voilà 3 axes qui vont nous, et qui vont vous, préoccuper ces prochaines années.

Relevons le défi. Avec courage et ténacité. Avec solidarité et réalisme. Ensemble, avec notre Évêque, avec la Corporation, avec vous, Mesdames et Messieurs les délégués, et avec toutes les paroisses.

Merci pour votre attention.

M. le Président. Je te remercie Marc pour ces paroles introductives complètes, une entrée en matière sur les finances dans leur globalité, de notre Église cantonale. Vous l'avez remarqué. Cela touche à la fois le point 6), 7) et 8) qui constituent la suite de notre session.

Avec l'accord du Président de la Commission de gestion, je lui passerai la parole après la pause.

PAUSE

b) Rapport de la Commission de gestion ;

b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;

M. le Président. Nous allons reprendre notre session. En guise d'ouverture de cette deuxième moitié de notre session, je salue cordialement Madame Anne-Elisabeth Nobs de l'Église réformée. Je ne vous avais pas vu en début d'assemblée. Soyez la bienvenue !

Wie besprochen vor der Pause, gebe ich das Wort dem Präsidenten der GPK. Es ist heute hoffentlich das letzte Mal, dass wir über die «Ausgabenbremse» abstimmen, so hoffe ich zumindest. Neu wird es eine «Beitragsbremse» sein, eine Nuance mit Blick in die Zukunft.

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, Messieurs les Vice-présidents, chers collègues, chers invités, la demande d'augmentation du Conseil exécutif pour le taux du frein aux dépenses pour 2026 est de 1,44%. Mais je vous rappelle les éléments décisionnels suivants :

- Le RICC moyen pris en compte pour le budget 2026 a diminué de CHF 800'000 par rapport à celui pris en compte pour le budget 2025 et par conséquent l'augmentation de 1,44% demandée par le Conseil exécutif est plus que raisonnable.
- Malgré cette demande d'augmentation du taux du frein aux dépenses, le Conseil exécutif a tenu à faire en sorte que le montant des contributions des paroisses prévu au budget 2026 soit inférieur à celui prévu au budget 2025. Et cela n'a été possible que grâce aux gros efforts consentis par le Conseil exécutif, les responsables des régions diocésaines et tous les responsables de service de la CEC.
- Cette demande sera la dernière puisque notre noble Assemblée vient de valider dans un vote final le nouveau « Règlement sur le frein aux contributions (RFC) », que celui-ci remplace le taux du frein aux dépenses par un plan financier et que celui-ci sera très certainement en vigueur pour le futur budget 2027.

En d'autres termes, la Commission de gestion CoGest a décidé à l'unanimité de répondre favorablement à la demande d'augmentation de 1,44 % du taux du frein aux dépenses pour 2026.

En conclusion, la Commission de gestion vous propose d'entrer en matière et d'approuver le projet d'arrêté tel que présenté.

Merci de votre attention.

M. le Président. Un grand merci cher Jean-Pierre pour cette prise de position de la CoGest.

c) Entrée en matière ;

c) Eintretensdebatte;

M. le Président. Wem kann ich das Wort erteilen?

Herr Melchior Etlin. Wertes Präsidium, werter Exekutivrat, chers délégués, als Vorbemerkung möchte ich anfügen, dass es im Prinzip besser wäre zuerst das Traktandum 8), also das Budget und dann Traktandum 6), den Prozentsatz zur Ausgabenbremse, zu behandeln, denn de facto diskutieren wir hier das Budget unter Punkt 6) wie sie den Ausführungen von Marc haben entnehmen können. In der so vorgesehenen Reihenfolge, haben wir dann beim Budget praktisch keine Handlungsoptionen mehr.

Wenn wir unter Punkt 8) das Budget im Detail beraten, dann müsste jede Mehrausgabe mit Einsparungen bei einem anderen Posten kompensiert werden.

Werte Delegierte, das vorgelegte Budget 2026 kann uns nicht zufrieden stellen. Die Einsparungen erfolgen beim Personal, bei der Caritas und beim Bischof. Wer will kann das gut finden. Ich finde das nicht gut.

Als Vertreter des Bischofs, ist mir das Ordinariat ein Anliegen. Ich muss Ihnen sagen, dass ich in grosser Sorge bin, denn dem Bischof ist es nicht mehr möglich allen seinen finanziellen Verpflichtungen nachzukommen. Er kann die Löhne nur knapp bezahlen und hat bereits Personal entlassen müssen. Er überlegt sich nun, den Pfarreien einen Bettelbrief zu schreiben und Kollekten für das Ordinariat zu bestimmen.

Ich muss Ihnen gestehen. Ich finde diese Situation bedenklich und peinlich.

Marc l'a dit und es ist in unserer Pflicht und es liegt in unserer Verantwortung, dem Bischof die finanziellen Mittel zur Verfügung zu stellen, damit er die notwendigen Aufgaben für die Kirche seines Bistums erledigen kann.

Der vorgesehene Betrag von CHF 700'000 reichen dem Ordinariat nicht aus um die laufenden Betriebskosten zu decken, diese entgegen der Meinung des Exekutivrates. Und Marc, juste une remarque, les CHF 50'000 supplémentaires, comme c'est noté dans le rapport en allemand, werden entnommen aus unserer Rückstellung Archive. Donc ça reste à CHF 700'000.

Es ist ein Ziel, den Beitrag an das Ordinariat um CHF 100'000 zu erhöhen. Dazu schlage ich Ihnen drei Möglichkeiten vor:

- 1) Hier unter Traktandum 6): wir erhöhen die Gesamtbelastung der Pfarreien um CHF 100'000 zugunsten des Ordinariates. Der Prozentsatz steigt dadurch von 16.44% um 0.17% auf 16.61%.
- 2) Unter Traktandum 8): Die Erhöhung des Beitrags an das Ordinariat um CHF 100'000 und gleichzeitig entsprechend die Kürzung bei einem anderen oder mehreren anderen Posten.
- 3) Unter Traktandum 8): Erhöhung des Beitrags an das Ordinariat um CHF 100'000 zulasten des Eigenkapitals.

Au 31.12.2024, je vous rappelle que le compte 2800, soit les fonds propres, s'élevaient à CHF 664'967.72.

Je vous propose 3 variantes. Vous avez le choix et si vous refusez 3 fois, on est St-Pierre.

M. le Président. Vielen Dank, lieber Melchior. Bevor ich das Wort weitergebe, müssen wir zuerst über diesen Prozentsatz befinden, damit die Mittel dann für das Budget vorliegen. Dies ist so im Statut verankert.

Ich danke herzlich für die verschiedenen Varianten, die jetzt diskutiert werden können. Am Schluss werde ich Dir das Wort zurückgeben, Melchior, damit Du sagen kannst, welche Variante oder Varianten zur Abstimmung kommen sollen. Wenn es den Punkt 6) betrifft, wäre es die Variante 1), die Varianten 2) und 3) sind ähnlich. In der einen Variante schlägst Du schon vor, wo man kürzen soll. Im Fall 2) noch nicht. Das nur zur Klärung. Natürlich erhalten die GPK und der Exekutivrat wenn immer nötig das Wort.

Mme Nicole Monney. M. le Président de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les délégués, je parle au nom des 6 délégués des APL et l'ensemble des délégués pastoraux. Nous soutenons la proposition de taux de frein aux dépenses de 15 à 16.44%. Nous pensons que c'est le minimum vital pour la survie de la pastorale territoriale et catégorielle ou transversale.

Toutefois, nous tenons aussi à vous dire que nous estimons qu'une nouvelle répartition des charges est incontournable, car nous n'arrivons pas à palier tous les besoins de la pastorale, ni de l'administration ecclésiale. Il est temps de réaliser que depuis plusieurs années ce sont toujours les mêmes qui paient les frais du frein, le personnel pastoral et administratif. Il est urgent de revoir les priorités.

Pour arriver à ce budget, avec ces sommes à la baisse, le palier salarial, d'après le règlement toujours en vigueur, accordé tous les deux ans aux APL, sera repoussé de 8 mois, comme annoncé tout à l'heure.

Chaque agent pastoral laïc contribue donc, selon sa classification salariale, avec une somme entre CHF 600.- et CHF 900.- à ce budget. Et cela notamment avec des salaires inférieurs à d'autres emplois comparables dans le domaine social ou de la formation. En plus, selon les idées du Conseil exécutif, l'ancienneté sera à l'avenir un critère négligeable.

Tous ceux qui travaillent dans une équipe pastorale savent, combien le savoir-faire se perd quand un APL expérimenté nous quitte et quel engagement supplémentaire est demandé aux restants pour instruire une nouvelle personne, si on a la chance de la trouver.

Soyez au clair que ce budget sera un signal démotivant pour les concernés. Toutefois, nous vous invitons à porter ce taux de frein aux dépenses de 15 à 16.44%.

Merci pour votre écoute.

M. le Président. Je te remercie beaucoup, Nicole. Wem kann ich das Wort als nächstes geben?

Mme Valentine Murith. M. le Président, chers collègues, je suis obligée de réagir aux propos de Madame Monney. Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'elle vient de dire.

Les agents pastoraux sont dévoués. Il est effectivement nécessaire d'avoir des agents pastoraux avec une certaine ancienneté qui font le travail avec la connaissance des choses.

Par contre je tiens à préciser qu'il n'y a pas que les agents pastoraux qui perdent des avantages. Dans les paroisses, moi je suis présidente de paroisse, le personnel paroissial aussi subit des non-augmentations de salaire ou même des diminutions, des diminutions de taux d'engagement parce que justement les budgets paroissiaux des paroisses sont très importants. Des fois, à l'autre bout, on est obligés de se dire : bon ben va falloir baisser le sacristain, avoir moins de décoration florale, l'animation musicale, etc.

On a une facture pastorale, même si les salaires n'augmentent pas, qui augmente. Il faut vraiment aussi tenir compte du personnel paroissial qui lui aussi n'a pas de salaire mirobolant, mais qui travaille aussi avec beaucoup de cœur et avec une fibre pastorale.

Je reconnais volontiers, avec beaucoup de conviction, le travail des pastoraux, mais j'aimerais vraiment qu'on n'oublie pas le travail de l'administration paroissiale. C'est vraiment un travail important et qui demande de plus en plus de compétences parce qu'on est sollicité à remplir/contrôler un tas de choses. Vraiment, il faut aussi tenir compte de ça. Merci.

M. le Président. Merci beaucoup, Valentine. Je remercie les deux intervenantes de mettre en avant les personnes qui travaillent pour notre Église. En effet, nous le constatons: les moyens diminuent, et ils diminuent pour tout le monde.

Wem kann ich das Wort geben? Die Vorschläge von Herrn Etlin stehen im Raum. Selbstverständlich gebe ich das Wort gerne dem Exekutivrat für eine Rückmeldung zu den Anträgen und Eventualanträgen.

M. Marc Joye. Merci M. le Président. J'aimerais rebondir sur l'intervention de Nicole. Tu dis que l'ancienneté risque de passer à la trappe ce qui est bien sûr pas du tout vrai, au contraire. L'ancienneté a souvent une très haute corrélation avec l'expérience, comme tu l'as dit. L'expérience des gens reste fondamentale dans l'importance qu'ils jouent dans l'entreprise, pas forcément leur âge, mais leur expérience. C'est quelque chose qui doit conserver toute sa valeur. Et bien sûr, il y a aussi d'autres comme l'engagement, la motivation, les capacités qui peuvent jouer un rôle.

En aucun cas nous voulons faire passer les gens à la trappe. J'en sais quelque chose puisque moi-même je suis gentiment dans un âge où l'expérience commence à gagner de l'importance par rapport à la jeunesse. Il ne faut pas mettre les choses en opposition. C'est simplement complété par l'expérience et d'autres critères. Mais c'est un autre sujet qui n'a pas vraiment sa place aujourd'hui dans les discussions concernant le budget.

Pour la remarque de M. Etlin, je ne vais pas prendre trop position. Je prends position quand même, à titre personnel, comme nous n'en avons bien sûr pas parlé au Conseil exécutif, la proposition 3) me paraît vraiment pas recommandable. On a effectivement ces fonds propres. Ce n'est pas beaucoup lorsqu'on a un budget de dépenses de CHF 20 mio., si on compte aussi la territoriale. C'est un tout petit coussin qui devrait plutôt être trois ou quatre fois plus grand pour encaisser des mauvais coups. On a très peu de marge si une fois on a un gros pépin. On sera obligés de demander plus d'argent aux paroisses, sur le champ. Donc je ne soutiendrai en aucun cas cette proposition 3).

La proposition 2), personnellement j'ai de la peine à la soutenir, car on a vraiment fait le maximum, dans les moyens qui nous sont donnés, pour essayer d'avoir le meilleur mix des économies, que chacun porte sa petite pierre à l'édifice.

Alors on peut changer quelque chose, c'est votre compétence, mais je pense que la répartition qu'on a faite était celle qu'on pense la plus appropriée.

Pour la 1^{ère} proposition qui consisterait à augmenter l'enveloppe pour ainsi dire, là je n'ai pas d'objection particulière. C'est vraiment de votre compétence. Si l'Assemblée décide d'accorder plus de moyens que ceux que vous nous avez attribué dans le cadre du plan financier, je ne pense pas que le Conseil exécutif va s'opposer. C'est à vous de prendre cette responsabilité. Nous devons juste après répartir l'argent au mieux. Merci.

M. le Président. Merci vielmal, lieber Marc. Da wir im Traktandum 6) sind, hat eigentlich der erste Vorschlag von Herrn Melchior Etlin, auf den Marc Joye jetzt gerade Bezug genommen hat, Wichtigkeit in der Debatte. Melchior, stellst Du offiziell den Antrag, den Prozentsatz auf 16.61% festzulegen?

Herr Melchior Etlin. Danke, Herr Präsident, ja ich stelle den Antrag, die Gesamtsumme zulasten der Pfarreien um CHF 100'000 zu erhöhen. Der Prozentsatz der Ausgabenbremse steigt dadurch von 16.44 auf 16.61%. Pour autant que Mme Pauchard ne va pas me corriger. J'ai essayé de calculer correctement. Dieser Betrag von CHF 100'000 soll zugunsten des Ordinariates verwendet werden, also Konto 6500. Encore une petite question à Marc Joye: les CHF 50'000 c'est bien juste, c'est dans les réserves ?

M. Marc Joye. Il ne faut pas mélanger les deux choses. Les CHF 50'000 c'est un montant qui est attribué en liquide à l'Évêché. Ce montant lui sera versé en cash. La façon dont il est financé, en l'occurrence ça sera par la dissolution du compte « Archives » puisqu'on a une réserve assez substantielle. Ça sera donc déduit de ces réserves. En tant que tel c'est toujours CHF 50'000 qui arrivent en caisse à l'Évêché. C'est destiné au fameux projet concernant les archives qui est très important et que nous soutenons ainsi. Son financement n'est pas relevant. C'est une diminution des fonds propres en soi.

Herr Melchior Etlin. Est-ce que les CHF 50'000 sont compris dans la somme totale, facturée en 2026 aux paroisses ou non ? Si vous prenez sur les réserves, ce n'est pas à charge des paroisses. Elles ne paient rien.

M. Marc Joye. Les réserves appartiennent aussi aux paroisses. Les réserves sont des fonds propres. Ce n'est pas une autorisation de dépenser. C'est destiné aux paroisses. On ne peut pas dissoudre des réserves comme ça. C'est pour ça que c'est inclus. Ça fait partie des contributions totales que les paroisses vont devoir payer. En CHF ça n'augmentera pas la somme puisqu'ils ont déjà été payés dans le passé en créant la provision. Mais si on la dissout, c'est qu'il y a moins d'argent dans l'escarcelle. Finalement, ça ne change pas grand-chose.

M. le Président. Merci beaucoup. On comprend ainsi comment les flux financiers fonctionnent.

Es steht also der Antrag, den Prozentsatz der Ausgabenbremse zu erhöhen. Wir werden das bei Art. 1 zur Abstimmung bringen. Gibt es weitere Wortmeldungen? Das ist nicht der Fall.

d) Discussion ;

d) Diskussion;

M. le Président. Ich gehe jetzt Absatz für Absatz durch den Beschluss.

Der Präsident liest den Beschlussentwurf.

Im Art. 1 steht der Vorschlag des Exekutivrats, den Prozentsatz auf 16.44% festzulegen.

Es steht der Vorschlag von Herrn Etlin im Raum, den Prozentsatz auf 16.61% zu erhöhen, mit dem ausdrücklichen Ziel die zusätzlichen Mittel für das Ordinariat zu verwenden. Wir werden somit über diesen Antrag abstimmen. Gibt es Wortmeldungen dazu?

M. Jean-Pierre Jaquet. M. le Président, chers délégués, si le taux devait être modifié, je pense qu'on ne pourrait pas faire référence au rapport de la Commission du 5 novembre, puisqu'il fait référence au taux de 16.44%. Je ne sais pas dans quelle mesure ça devrait être modifié.

M. le Président. Je ne pense pas que cela doive être modifié dans les titres et considérants. Nous référons de manière générale à vos rapports respectifs, tout en usant la liberté démocratique de l'Assemblée de diverger au besoin. Ça n'enlève rien à vos considérations objectives. Merci beaucoup pour cette question.

Gibt es Fragen oder Rückmeldungen zur materiellen Frage, 16.44 oder 16.61%? Sie haben die Position des Exekutivrats gehört. Wenn keine weiteren Wortmeldungen sind, kommen wir zur Abstimmung. Ich formuliere es nochmals: Wenn Sie die ursprünglich beantragte Variante des Exekutivrats vorziehen, das heisst 16.44%, dann stimmen Sie ja. Wenn Sie dem Vorschlag von Herrn Etlin zustimmen möchten, das heisst 16.61%, dann stimmen Sie nein. Bei Enthaltung drücken Sie die Taste 3.

Die Abstimmung ist eröffnet. Sie ist geschlossen.

Sie haben dem ursprünglichen Vorschlag des Exekutivrats mit 33 zu 18 Stimmen, bei 2 Enthaltungen zugestimmt.

Der Präsident liest den Beschlussentwurf weiter.

Keine Bemerkungen.

e) Adoption du projet d'arrêté relatif au frein aux dépenses.

e) Genehmigung des Beschlussentwurfs bezüglich der Ausgabenbremse.

M. le Président. Es wurden keine Artikel geändert, somit schreiten wir sofort zur Schlussabstimmung: Nehmen Sie den Beschluss über die Ausgabenbremse an? Die Abstimmung ist eröffnet. Die Abstimmung ist geschlossen.

Sie haben dem Beschluss mit 47 Ja- zu 6 Nein-Stimmen, bei 2 Enthaltungen, zugestimmt.

Herzlichen Dank. Die Varianten 2) und 3) von Herrn Etlin werden bei Punkt 8) wieder aufgenommen.

7. Arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source

7. Beschluss über die Abtretung der Quellensteuer

- a) Rapport du Conseil exécutif ;**
- a) Bericht des Exekutivrates;**

M. le Président. Nous devons, en plus de l'arrêté sur le taux de frein aux dépenses, également voter sur l'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source avant de pouvoir passer au budget. Pour introduire cet objet, je donne volontiers la parole au Conseil exécutif. La parole n'est pas demandée.

- b) Entrée en matière ;**
- b) Eintretensdebatte;**

M. le Président. Je passe la parole pour l'entrée en matière au Président de la CoGest, M. Jaquet.

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, Messieurs les Vice-présidents, chers collègues et chers invités, concernant le montant de l'impôt à la source inscrit au budget et comme mentionné dans son rapport, la Commission de gestion pense que l'estimation de CHF 735'000 pour 2026 est raisonnable.

Comme mentionné dans notre rapport, le Conseil exécutif a prévu de revoir à la hausse le coefficient de péréquation fixé actuellement à 2,5%. Et dans ce contexte, il prévoit de revoir le mode de calcul en tenant compte que les paroisses dont les revenus fiscaux sont fortement dépendants de l'impôt à la source sont prétéritées.

Les autres arguments figurent dans notre rapport.

En conclusion, la Commission de gestion à l'unanimité vous suggère d'entrer en matière et d'approuver le projet d'arrêté tel que présenté.

Merci de votre attention.

M. le Président. Merci au Président de la CoGest. Est-ce que je peux donner la parole à quelqu'un d'autre pour l'entrée en matière ?

M. Daniel Werro. M. le Président, chers collègues, c'est un point très important pour moi. Ce matin, et je ne sais pas si c'est la couleur jaune du micro et non pas la couleur noire, qui me fait virer dans l'optimisme.

Comme je n'ai pas pris la parole au point 6) et que je ne veux pas prendre la parole au point 8) pour éviter que la séance se prolonge, j'aimerais d'abord dire merci à Marc Joye pour son rapport complet. Je pense que pour les délégués présents ici, ça nous aide à comprendre aussi la réalité des finances, et je dois dire que quand on est aux finances (je l'ai été auparavant dans ma paroisse), en général le responsable des finances, dans les votes, on n'est jamais très élevés, mais on a cette qualité, cette force, on doit savoir dire non. Et un non constructif, croyez-moi, c'est difficile.

Donc je tenais à dire merci à Monsieur Joye pour sa mission compliquée au sein du Conseil exécutif. C'est lui qui est en première ligne. Je tenais à dire ceci.

Pour Caritas, je dirais simplement la chose suivante, on coupe un peu à Caritas, mais on coupe aussi aux autres. Pour notre paroisse, je sais qu'on est membre et je sais qu'on verse. Qu'on verse encore notre cotisation, c'est un bon signe. Mais faisons aussi attention aux environ 70 autres paroisses qui ne sont pas dans une situation aisée.

Les sorties d'Église m'interpellent aussi, et je profite de le dire maintenant, comme je ne prendrai plus la parole par la suite, j'invite le Conseil exécutif vraiment, mais vraiment à réfléchir et d'aller vite, si j'ose dire, et de faire, et c'est dur pour un Fribourgeois de le dire, de faire comme le Canton de Vaud. Le Canton de Vaud rétrocède un impôt ecclésiastique aux catholiques, aux réformés et aux autres. Ainsi peut-être ça nous facilitera les choses et ça évitera des bagarres et des tiraillements qui deviennent de plus en plus compliqués en ce qui concerne les sorties d'Église ? Cela évitera également au curé de décider s'il fait la messe d'enterrement à celui-ci et pas à l'autre. D'autant plus que c'est un

curé d'une autre UP qui est plus généreux que l'autre et qui a plus de charité. Vous voyez les problèmes à venir.

Concernant l'impôt à la source et suite à la prise de parole de M. Jaquet, que je respecte beaucoup et dont je sais qu'il a une certaine influence, merci pour ce futur calcul de la péréquation inter paroissiale qui est à l'étude.

Pour moi c'est un grand plaisir et pour aider peut-être dans ce calcul, je me suis permis de faire un petit graphique ou un tableau, je ne sais pas comment il faut le nommer. Il y a 1, 2), 3), 4) ou a), b), c), d), pour ne pas dire au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, mais le ++, ce sont les paroisses payantes, donc les paroisses riches, les paroisses aisées, qui encaissent beaucoup d'impôts et qui payent peu d'impôt à la source. Donc elles sont deux fois gagnantes. Après il y a le +-, soit les paroisses payantes qui encaissent beaucoup d'impôt, mais qui payent également beaucoup d'impôt à la source. Après il y a les paroisses bénéficiaires, comme la nôtre, avec un RICC (Rendement de l'impôt cantonal des catholiques de la paroisse) plutôt faible, comme nous avons des contribuables avec des salaires plutôt faibles, et qu'on rétrocède très peu à la Corporation. Pour finir, il y a notre paroisse qui est dans cette configuration, nous sommes une paroisse bénéficiaire du fait de notre faible RICC et qu'étonnamment, par notre solidarité, on donne énormément à la Corporation. Quand je dois faire passer cela dans notre Unité et que je dis, écoutez, les gens ne le savent pas encore que le 90% de ce que nous encaissons finit à la Corporation. Donc on est doublement solidaires.

Voilà pour ces longues phrases, mais par la suite je me tairai. Merci. Et ce n'est pas une proposition, mais simplement pour inciter à trouver une solution à cette péréquation, que j'admets être difficile.

M. le Président. Un grand merci pour ce rappel. En effet, la péréquation entre les paroisses sera un grand sujet à l'avenir, comme ça l'est d'ailleurs aussi au sein de notre pays avec les cantons contributeurs et les cantons bénéficiaires. Fribourg fait partie de cette dernière catégorie.

A qui puis-je passer la parole sous ce point ? Je ne vois pas de mains levées.

- c) **Discussion ;**
- c) **Diskussion;**

M. le Président. Je passe à la discussion de détail.

Le Président lit le projet d'arrêté.

Il n'y a pas de remarques.

- d) **Adoption du projet d'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source.**
- d) **Genehmigung des Beschlussentwurfs über die Abtretung der Quellensteuer.**

M. le Président. Nous passons au vote final: Approuvez-vous l'arrêté relatif à la cession de l'impôt à la source ? Le vote est ouvert. Die Abstimmung ist beendet.

Vous avez approuvé l'arrêté à l'unanimité avec 52 voix.

8. Budget de fonctionnement 2026 de la CEC

8. Voranschlag 2026 der kkk

- a) **Rapport du Conseil exécutif ;**
- a) **Bericht des Exekutivrates;**

M. le Président. Sie haben die einführenden Worte von Herrn Marc Joye noch im Ohr. Mit einer Pause und feinem Lebkuchen haben Sie sie hoffentlich auch gut verdaut. Sie haben auch die einführende Stellungnahme des Präsidenten der GPK gehört, dem ich an dieser Stelle erneut das Wort gebe.

b) Rapport de la Commission de gestion ;**b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;**

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, Messieurs les Vice-présidents, chers collègues et chers invités, le budget 2026 devrait être le dernier, se basant sur les tâches actuellement exécutées et financées par la CEC, et figurant dans le document du budget.

L'année 2026 sera une année chargée pour le Conseil exécutif, l'administration de la CEC et les régions, entre autres dans l'entreprise des actions suivantes :

- La révision de la liste des tâches, respectivement des services fournis et financés par la CEC
- La mise en œuvre de la vision de l'Évêque présentée aux délégués lors de la séance de notre Assemblée du 4 octobre dernier et aux présidentes et présidents des conseils paroissiaux lors de la séance du 19 novembre dernier.
- Et ces 2 actions devront se faire en étroite collaboration, si l'on veut que la mise en place de pôles souhaitée par notre Évêque se fasse de manière coordonnée, et surtout avec le soutien de toutes les paroisses.

A cela va s'ajouter la recherche de solutions pour compenser les futures baisses de contributions de l'État de Fribourg aux tâches sociales remplies par l'Église par exemple les aumôneries. En effet, le programme d'assainissement des finances de, le fameux « PAFE », qui a fait couler beaucoup d'encre, ne présage rien de bon.

Finalement, et comme mentionné dans son rapport, la Commission de gestion à l'unanimité vous propose :

- D'entrer en matière et d'accepter le budget de fonctionnement 2026 de la CEC tel que présenté
- D'approuver le projet d'arrêté relatif au budget de fonctionnement 2026 de la CEC tel que présenté

Merci de votre attention.

c) Entrée en matière ;**c) Eintretensdebatte;**

M. le Président. Ich eröffne die Eintretensdebatte. Wem kann ich das Wort erteilen? Sie können selbstverständlich auch anschliessend das Wort ergreifen, wenn wir Kostenstelle nach Kostenstelle durchgehen.

M. Joachim Tedie. Merci M. le Président. Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers invités, je prends la parole sur le point du budget, mandaté par le Groupe Sarine-Lac. Il y a un slogan par lequel je commence. « Ne coupons pas la main tendue de l'Église ! »

Vous demanderez, à qui, je vous répondrai, à Caritas.

Caritas, il faut le dire, n'est pas une ONG ou une association comme toutes les autres, où nous pouvons, les années où cela nous plaît, lui octroyer, selon nos convenances, ce que nous voudrions.

Caritas Fribourg est une œuvre de l'Église catholique, dans le canton de Fribourg. Elle est née de nos paroisses, fondée sur le mandat de l'Évêque, et l'article 3 des Statuts de Caritas Fribourg, signés par nos prédécesseurs, dit de manière très claire : Caritas est la main tendue de l'Église pour les plus pauvres.

Cette main, nous l'avons créée, il faut le savoir. Cette main aussi, nous la portons. Caritas, ce n'est pas eux, c'est nous ensemble ! C'est l'Église en acte, voulais-je dire. Un des engagements qui envoie un signal, j'allais dire, grave aussi. Entre 2025 et 2026, la CEC, l'a-t-on dit, réduit son soutien à la consultation sociale de Caritas, de CHF 48'000, soit près de 25%. Le résultat est encore un peu plus vertigineux, car en excluant le service diaconie, la contribution de la CEC représenterait bientôt plus

que 4% du budget de Caritas Fribourg, soit en termes plus précis CHF 162'000, alors que l'impôt ecclésiastique, c'est ce que nous apprenons, rapporterait près de CHF 60 mio. dans notre canton.

Une petite comparaison avec nos voisins d'à côté, le canton de Vaud. L'État subventionne l'Église à hauteur de CHF 30 mio. et la Fedec soutient sa Caritas à hauteur de CHF 800'000. Nous avec CHF 60 mio. soutenons à hauteur de CHF 162'000. Ça devrait nous faire un peu réfléchir.

4%, ce n'est pas seulement un chiffre, mais c'est un message je pense. Celui d'un recul de notre mission sociale, au moment où elle est le plus nécessaire. Pendant que nous diminuons, malheureusement la pauvreté n'augmente pas, mais elle explose. La réalité du terrain est plutôt brutale.

Les épiceries de Bulle et Fribourg vont totaliser environ 110'000 passages en caisse en 2025. Les dossiers de consultation sociale de Caritas, apprenons-nous, ont triplé depuis l'avant Covid. Et l'urgence va encore s'accroître, car en 2026, tenez-vous bien, l'État réduira son soutien à la consultation sociale à hauteur de CHF 250'000.

Et la consultation juridique gratuite est saturée. Nous avons aussi appris, d'ailleurs, qu'au mois de décembre 2025, Caritas Fribourg a dû refuser de nouveaux dossiers, faute de moyens.

Chaque jour, ce sont plus de 550 personnes qui poussent les portes de Caritas Fribourg. Caritas Fribourg a ouvert des permanences sociales dans tous les districts, car nous savons qu'une aide rapide empêche la pauvreté de s'installer ou de s'aggraver.

Alors si l'État se retire et si l'Église aussi se retire, on peut se poser pour Caritas, que restera-t-il ? Comment tenir ce filet de sécurité, si les mains qui le portent se retirent ? Ici il ne s'agit pas seulement de stratégie, mais il s'agit aussi de foi. Quand le monde regarde l'Église, il ne juge pas d'abord nos discours, il regarde qui nous relevons. Il nous juge selon nos cohérences et nos actes.

Réduire le soutien à Caritas au moment où la détresse grandit, n'est pas seulement une erreur stratégique, c'est un contre-sens spirituel. Dans sa première exhortation apostolique, le pape Léon XIV nous a rappelé le lien indissoluble entre le cœur du Christ et l'amour des pauvres. L'amour de Dieu n'est pas abstrait et demande une réponse incarnée. Alors osons demander, comment vivre l'Évangile, si notre propre œuvre d'entraide s'essouffle ? Comment prêcher la charité, si nous réduisons la charité, là où elle agit ? Une responsabilité partagée, un choix décisif, nous appelle, je pense.

Caritas ne doit pas reposer sur quelques lignes budgétaires. Elle doit être portée par toute l'Église fribourgeoise. Je fais allusion ici à la CEC, à nos paroisses de manière fondamentale, aux communautés religieuses et aux fidèles.

Entre 2019 et 2025, les paroisses fribourgeoises n'ont représenté en moyenne que 1.52% du budget de Caritas. Cela montre à quel point une réaction collective et coordonnée est devenue indispensable.

La question est simple : Voulons-nous que Caritas Fribourg reste la main tendue de l'Église ? Je pense que oui.

Ou acceptons-nous qu'elle s'affaiblisse précisément quand la détresse augmente ? Nous appelons à un choix cohérent avec notre identité : maintenir et augmenter la contribution à Caritas Fribourg, via la CEC ou via les paroisses.

Nos paroisses sont membres statutaires de Caritas Fribourg et doivent par conséquent s'acquitter chaque année de leur cotisation. PAYONS NOS COTISATIONS DE MEMBRES A CARITAS FRIBOURG. C'EST UNE OBLIGATION STATUTAIRE. Pour aller plus loin, les dirigeants de Caritas estiment qu'un effort concret de CHF 1.60 par catholique suffirait à garantir la continuité des prestations.

Caritas Fribourg n'est pas une dépense. C'est le visage social de l'Église. Un témoignage qui porte au-delà de nos murs.

Alors ne coupons pas cette main. Redevenons ensemble cette main tendue, solide et aimante, celle que le Christ attend de nous, celle dont les plus vulnérables dépendent pour vivre.

Je vous remercie.

M. le Président. Merci beaucoup, M. Tedie. Je vous pose la question, de savoir si vous contestez l'entrée en matière du budget dans sa globalité ou pas ?

M. Joachim Tedie. Non, nous ne contestons pas le budget. Nous avisons simplement les paroisses de leur obligation.

M. le Président. Donc vous ne contestez pas l'entrée en matière. Est-ce que vous formulez ou formulerez dans la discussion de détail une proposition concrète ? Il faudra alors la formuler à ce moment-là. Si vous proposez une augmentation du poste au budget, est-ce que vous proposez une diminution ailleurs ou une autre solution où chercher ces fonds supplémentaires ?

M. Joachim Tedie. Nous ne formulerons pas de proposition. L'objectif de cet appel s'adresse spécifiquement aux paroisses.

M. le Président. J'ai compris. Merci beaucoup de l'avoir rappelé. Donc c'est un appel à la solidarité avec Caritas à l'attention des paroisses que vous représentez. Merci beaucoup pour cet appel vibrant.

Gibt es weitere Wortmeldungen zur Eintretensdebatte?

M. François Roubaty. M. le Président, Mesdames et Messieurs, je prends la parole par rapport à la prise de position du Conseil exécutif sur le projet de budget.

Les automatismes salariaux sont régulièrement remis en question dans certaines collectivités publiques. Les études, notamment de l'OCDE, ont démontré que ce système, certes imparfait, reste le système de rémunération le plus équitable, le plus motivant et, à la fin, le plus efficace pour les institutions publiques.

Le système garantit une bien meilleure équité et transparence entre les collaborateurs. Il valorise l'expérience et le mérite acquis au fil des années, et surtout permet à ceux-ci de travailler dans un climat de sérénité, nécessaire aux employés qui travaillent au service de la population et de leur permettre de se projeter dans le futur avec des perspectives d'avenir claires. Une stabilité, par exemple favorable pour l'équilibre familial, de travailler sur le long terme plutôt que le court terme, empêche la discrimination et garantit une égalité de traitement, notamment pour le personnel féminin.

Les cantons qui l'ont abandonné, reviennent en arrière au vu des inconvénients constatés par l'introduction de systèmes privilégiant le mérite et l'individualisme. Démotivation, jalousie, tensions, suspicion de favoritisme, autant d'effets collatéraux très négatifs qui ont fortement altéré le climat de travail, et par là même, la motivation et l'efficacité de l'administration concernée.

A l'heure où l'égoïsme gangrène notre société, il est fondamental pour les collectivités, de promouvoir, solidairement, l'envoi de signaux politiques qui montrent la volonté de privilégier la solidarité et la cohésion sociale à l'égoïsme, l'individualisme, qui fragilisent notre communauté. Les bénéfices sur le long terme de ce système, compensent largement les inconvénients de la planification budgétaire, rendue un peu plus difficile par les augmentations annuelles.

En conclusion, défendre les automatismes salariaux, c'est défendre un modèle de gestion des ressources humaines qui privilégie la stabilité, l'équité et la valorisation de l'expérience, du travail des équipes au service de la performance et de l'intérêt général.

M. le Président. Merci beaucoup M. Roubaty. Je vous pose également la question: vous ne contestez pas l'entrée en matière de manière globale ?

M. François Roubaty. Aucunement.

M. le Président. Gibt es weitere Wortmeldungen? Wenn nicht, gebe ich gerne das Wort dem Exekutivrat. Dies ist nicht erwünscht. Das Eintreten ist somit nicht in Frage gestellt.

M. Daniel Werro. M. le Président, chers collègues, comme le Conseil exécutif n'a rien à dire, moi j'avais juste une question au nom de Sarine-Lac. Dans le rapport du Conseil exécutif à la page 6 au code 3.2.6. Loyer, le Conseil exécutif a pris l'option de renouveler pour 5 ans, à des conditions plus avantageuses qu'aujourd'hui. Nous sommes posés la question, concrètement, plus avantageuses, on aurait voulu

avoir des précisions à ce sujet ou est-ce que c'est encore trop tôt comme le contrat prendra effet en 2027 ?

C'était juste une question de détail, mais importante pour nous, parce que ce bâtiment, que je connais un peu, spacieux et bien chauffé, certainement difficile à louer à d'autres utilisateurs, qu'en est-il de la diminution du loyer ? Ça nous intéresse.

M. le Président. Je passerai la parole au Conseil exécutif lorsqu'on arrivera à ce poste dans la discussion centre de charges par centre de charges. On termine ainsi l'entrée en matière.

d) Examen centre de charges par centre de charges ;

d) Prüfung Kostenstelle nach Kostenstelle;

M. le Président. On passe à l'examen centre de charges par centre de charges. Je passe en revue le budget page par page. N'hésitez pas à m'interrompre.

Le Président commence la lecture.

Auf der Seite 8 die Frage von Herrn Werro, bezüglich der Miete.

M. Marc Joye. Merci à M. Werro pour sa question. On voit en page 8, au poste 6117, et c'est bien qu'il ait posé la question, on voit bien que cette ligne appelle certains commentaires. Le montant du loyer qui est un peu arrondi ici, ne correspond pas au montant total, non pas parce que nous avons commis une erreur, mais parce que nous comptabilisons l'ensemble du loyer sur l'Administration, excepté la Documentation qui représente un montant de CHF 50'000 et il nous paraissait plus juste, comme il s'agit d'une surface assez conséquente, de répercuter ce dernier sur le service en question. Donc les CHF 310'000 et les CHF 50'000 représentent le loyer total honoré pour nos locaux.

Vous voyez que les montants sont plus petits en 2023 et 2024 étant donné que le loyer était réparti par services. Le montant total du loyer est resté stable au fil de toutes ces années.

Effectivement nous nous sommes posés la question si nous ne payons pas trop et comment on pourrait réduire les coûts. On a fait différentes analyses comparatives. On a regardé les loyers dans la région ou même à l'extérieur d'ailleurs. On s'est quand même vite rendu compte de deux choses.

Changer, déménager représente quelque chose d'extrêmement important et ce n'est pas quelque chose qu'on fait à la va vite car ça coûte probablement CHF 100'000. Par ailleurs, l'emplacement à Pérolles 38 nous convient assez. Le bâtiment a quelques petits désavantages, mais aussi beaucoup d'avantages. On est entré en négociation avec St-Paul et, après plusieurs rounds de négociation, nous avons convenu de nouvelles conditions qui entreront en vigueur en 2027. La baisse est de l'ordre de CHF 360'000 à CHF 340'000. Ça paraît peu, mais ça représente tout de même 5%, à une époque où les loyers ont plutôt tendance à augmenter. On a dû pas mal batailler, je peux vous dire.

Ça reste un montant considérable, mais on dispose de locaux spacieux et on pourra aussi revoir evt. de sous-louer certains espaces par la suite, notamment la Documentation qui occupe un espace important. En cas de réduction du personnel également, on pourra sous-louer certains espaces. Pour le moment on estime que l'utilisation des locaux actuels est tout à fait justifiée.

Le Président continue la lecture à la page 8.

Herr Melchior Etlin. D'abord je remercie Mme Panchaud d'avoir caractérisé correctement cette rubrique à la page 27, car le « F » dans la désignation signifie qu'il s'agit d'un service francophone. Je vous rappelle que ce poste est financé par la CEC et ainsi co-financé par toutes les paroisses, par les paroisses germanophones et les paroisses francophones, mais le service est destiné clairement aux paroisses francophones. Les paroisses germanophones paient leurs aumôneries dans les EMS germanophones directement.

Ce service nous coûte au niveau cantonal net CHF 201'350. Ma proposition c'est de réduire ce montant à charge de la CEC de CHF 100'000 pour après augmenter la participation à l'Évêché de CHF 100'000 et je prie les paroisses dites riches, surtout francophones, de couvrir la différence. Je fais cette

proposition à contre-cœur, car je sais que c'est une immense discussion qu'on peut ouvrir, mais je considère que c'est la seule possibilité d'économiser CHF 100'000 pour sauver l'Évêché. Merci.

M. le Président. Vielen Dank, Herr Etlin. Sie müssten eigentlich sagen, wo genau Sie die CHF 100'000 wegnehmen wollen.

Herr Melchior Etlin. Ich kann nicht sagen, auf welchem Posten, wenn ich sage, dass wir auf den CHF 201'350 die CHF 100'000 einsparen wollen. Nochmals: Ich sage, dass es möglich sein sollte, für die reichen französischsprachigen Pfarreien, diese CHF 100'000 zu decken. Der Dienst, die Aufgabe, also die Seelsorge in den Pflegeheimen, kommt ja insbesondere ihnen zugute.

M. le Président. Dieser Mechanismus ist allen klar. Sie möchten, dass nicht nur die deutschsprachigen Pfarreien sich direkt an der Seelsorge in den Altersheimen beteiligen, sondern auch die reicheren Pfarreien auf französischsprachiger Seite.

Trotzdem gibt hier eine prozedurale Regel, die wir einhalten müssen. Sie müssen spezifizieren, wo Sie reduzieren wollen, damit wir darüber abstimmen können. Die Versammlung und der Exekutivrat müssen wissen, wo genau die CHF 100'000 reduziert werden sollen und wo erhöht werden soll?

Herr Melchior Etlin. Die Erhöhung erfolgt auf Konto 6500. Die Reduzierung erfolgt auf jedem Posten des Kapitels Aumônerie EMS um 50%, damit wir netto auf die CHF 100'000 kommen.

M. le Président. Man kann das aber nicht einfach überall um 50% reduzieren. Wie üblich, ist natürlich immer auch der Exekutivrat gefragt. Herr Joye, Sie haben das Wort.

M. Marc Joye. Alors ce n'est pas aussi simple que ça. Ceci dit, je tiens à souligner, M. Etlin a raison sur un point, c'est qu'effectivement les paroisses suisse-allemandes payent les frais d'aumônerie eux-mêmes sur la territoriale, alors que les francophones sont privilégiées puisque pour elles tout le monde, y compris les paroisses alémaniques participent. C'est une imperfection du système. Il y en a d'autres d'ailleurs, p.ex. Jubla-Rast, dans le sens contraire, parce que je pense que là c'est plutôt pour les alémaniques, mais que c'est financé de façon centrale.

Les représentantes de l'Évêque et le Conseil exécutif, nous avons relevé ce point bien entendu. Nous avons discuté largement et même presque décidé à un certain moment, que ça serait une tâche qui devrait être centralisée. C'est-à-dire le contraire de ce que tu dis, pas qu'on reporte sur la territoriale, mais que le financement de l'aumônerie dans les EMS alémaniques soit aussi centralisé, pour un traitement équitable entre les régions linguistiques.

Nous ne l'avons pas fait car cela représente quand même un certain coût. On ne devrait pas être loin de CHF 100'000 d'après des premières estimations. Il faudrait toutefois faire un calcul exact.

C'est un point qui figure à notre agenda lorsque nous allons discuter le financement 2027, la péréquation, le budget, le bilan, le plan financier, toutes ces choses-là. Et même l'impôt à la source d'ailleurs, M. Werro. Tout cela sera sur la table.

C'est un problème dont nous sommes conscients. Le corriger ainsi, on ne peut pas corriger une erreur par une deuxième erreur. Ta proposition signifie qu'on balance la moitié de ce montant sur la territoriale, car il faut bien que quelqu'un paye. Cela implique un déplacement du budget de la catégorielle vers la territoriale puisqu'on devrait à ce moment-là facturer les paroisses francophones. C'est quelque chose qui paraît compliqué et pas approprié puisque nous voulons faire le changement dans l'autre sens pour être honnête, donc que ces tâches-là soient centralisées.

C'est plus facile de coordonner un système d'indemnités envers tous les EMS et les aumôneries du canton au lieu que chaque UP fasse sa propre négociation. On aimerait centraliser ceci et faire la coordination au travers des Représentantes de l'Évêque. Le changement ne nous paraît pas adapté. Je proposerais de ne pas changer cela. Le point est toutefois fondé, il faut le reconnaître, et nous allons étudier attentivement cette question l'année prochaine, dans le cadre du budget 2027 et du plan financier. Pour 2026, je recommanderais de ne pas ouvrir une boîte de pandore et de laisser la situation telle qu'elle est.

M. le Président. Vielen Dank, Herr Joye.

Gibt es weitere Wortmeldungen zu diesem Punkt? Wenn nicht, dann lassen Sie mich zur Prozedur wiederholen: Man kann, wie gesagt, Beträge heruntersetzen, muss aber sagen, welchen Betrag. Man kann auch Beträge hochsetzen. Darüber können wir natürlich jetzt 20 Abstimmungen durchführen und jeweils über den halben Betrag abstimmen, was ein bisschen unrealistisch erscheint. Man kann auch den Punkt 3040 Participation de tiers/institutions um CHF 100'000 hochsetzen, mit dem Vorteil, dass damit eine einzige Abstimmung erfolgen kann.

M. Marc Joye. Du point de vue de la procédure, si on voulait suivre la proposition de M. Etlin, il serait indiqué de charger CHF 100'000.- à la territoriale, aux paroisses qui sont concernés par ces aumôneries francophones, ce qui va générer CHF 100'000 de recettes en plus à la catégorielle et CHF 100'000 de charges en plus à la territoriale. Ça serait la procédure correcte, si on voulait le faire.

La question est de savoir si on veut rajouter CHF 100'000 de coûts de plus à la territoriale, aux paroisses francophones en particulier ? A mon avis ça serait la procédure à suivre.

M. le Président. Justement, ma proposition serait de caser cela sur le compte 3040 afin de pouvoir faire un vote. J'ai bien compris que le Conseil exécutif s'y oppose puisqu'il aimerait faire l'inverse.

M. Marc Joye. Nous ne le recommandons pas, mais après la proposition serait de dire qu'on augmente de CHF 100'000 les charges de la territoriale aux paroisses romandes. Ça c'est la proposition, si j'ai bien compris, Melchior ?

Car les dons des grosses paroisses, là on entre dans un domaine qui peut être un peu anarchique. Je suis le premier à saluer que si les paroisses fortunées veulent faire plus que ce qu'elles doivent. Je tiens à les encourager que ce soit pour Caritas, pour l'Évêché ou qui que ce soit. Je ne pense pas qu'on peut en faire un système de financement, sinon on entre dans un système un peu à l'américaine où les milliardaires peuvent financer ce qu'ils veulent, mais aussi dire ce qu'ils veulent. Ce n'est pas souhaitable.

M. le Président. Es ist in der Tat so, dass man eher mit den Instrumenten des Finanzausgleichs arbeiten sollte, wenn man reiche und arme Pfarreien gegenüberstellt. Über Spezialrechnungen hat das einen schalen Nachgeschmack, aber das sei nur in den Raum gestellt.

Mme Valentine Murith. Je voulais juste encore dire une précision. Je comprends tout à fait les propos de M. Etlin et effectivement on ne fonctionne pas de la même manière, mais je voudrais aussi dire que les paroisses qui ont sur leur territoire des paroisses francophones, en même temps on est bilingues, les paroisses qui ont en plus un EMS sur leur territoire, participent en plus de cette participation-là.

Pour ma paroisse, qui a le home des Chênes sur son territoire, le prêtre qui va dire les messes, souvent c'est un prêtre qui est dans l'équipe pastorale, donc finalement c'est nous qui le payons. L'aumônier ou l'aumônière est payé/e par ce budget dont nous parlons. Mais le prêtre il est dans notre budget. Chaque fois qu'il faut acheter des nouveaux ornements liturgiques, faire des cadeaux aux résidents ou organiser quelque chose dans le home, c'est la paroisse qui est sollicitée, donc qui verse déjà quelque chose en plus.

Bien sûr que ce n'est pas un salaire, le salaire représente toujours le gros poste, mais il y a d'autres paroisses qui ont d'autres homes et ils versent jusqu'à CHF 10'000 ou CHF 20'000 par année au home pour compléter le travail de l'aumônier parce qu'il y a des paroisses où le travail pastoral est différent et ce n'est pas pris dans ce budget, mais c'est pris dans le budget paroissial des paroisses concernées. On doit aussi en tenir compte.

Ça fait longtemps qu'on parle du sujet des aumôneries dans les EMS. Je ne pense pas qu'on peut dire aujourd'hui, on coupe ici ou là. Je pense que c'est un sujet qu'on doit travailler, mais avec toutes les informations, faute de quoi on arrivera à quelque chose qui ne sera à nouveau pas juste.

M. le Président. Vielen Dank, Frau Murith. Wir sehen, es gibt Handlungsbedarf. Ich danke dem Exekutivrat, dass er diesen Punkt der Finanzierung der Aumôneries EMS auf dem Radar hat. Ich ermutige ihn, mit der ordnungspolitischen Entflechtung und Harmonisierung vorwärtzumachen. Es wäre gut, wenn dieser wichtige und immer wichtigere Teil der Seelsorge und ihrer Kosten endlich einheitlich und gerecht geregelt würde. Diese Frage steht schon lange Jahre im Raum, und ich danke

den Vertreterinnen und Vertretern aus Deutschfreiburg, immer wieder auf diesen Anachronismus hinzuweisen.

Das ist die eine Sache. Die andere Sache ist Herrn Etlins Antrag. Es geht um die CHF 100'000, indirekt auch für den Bischof und das Bistum. Damit wir eine Abstimmung zustande bringen, schlage ich vor, dass wir das Konto um CHF 100'000 anheben, somit CHF 471'330. Aber ich stelle die Frage an Herrn Etlin. Lassen Sie diesen Antrag so stehen, in dieser Form, wie ich ihn jetzt formuliert habe, oder haben Sie eine andere, bessere Variante?

Herr Melchior Etlin. Ich habe nicht verstanden. Auf welcher Seite wollen Sie was subsummieren?

M. le Président. Auf Seite 27 des Budgets. Da gibt es einen Punkt 3) « Produits », also Einnahmen, 300 Participation Paroisses et Institutions, Konto 3040. Das ist das, was die kkk weiterfakturiert. Das entspricht Ihrem Vorschlag. Die CHF 100'000 müssen irgendwo geholt werden. Dann könnte man über Ihren Vorschlag abstimmen, in einer praktikablen Art und Weise, weil ich ja nicht 20-mal über die Halbierung von Kleinposten abstimmen lassen kann.

Herr Melchior Etlin. Einverstanden, Herr Präsident.

M. le Président. Vielen Dank, Herr Etlin. Das heisst Herr Etlin stellt seinen Antrag. Wir stimmen wieder mit einem Ja/Nein ab. Ja bedeutet, dass Sie dem ursprünglichen Vorschlag des Exekutivrates zustimmen. Nein bedeutet, dass Sie dem Vorschlag von Herrn Etlin zustimmen.

Si vous approuvez le poste initialement indiqué dans le budget de fonctionnement, selon la proposition du Conseil exécutif, votez OUI. Si vous approuvez la proposition de M. Etlin, votez NON.

M. Marc Joye. Si on doit voter là-dessus, j'aurais préféré pas, mais si on doit voter là-dessus, que ce soit bien clair, la votation c'est de dire, est-ce que vous approuvez de charger les paroisses francophones sur leurs factures territoriales pour un montant supplémentaire de CHF 100'000, ce qui viendrait en recette supplémentaire chez nous à la catégorielle ? Ça veut dire que chaque paroisse de la partie francophone devra se partager la facture des CHF 100'000, selon la clé standard. Ça veut dire CHF 100'000 de plus pour les paroisses francophones. Simplement que ce soit clair que ce n'est pas par la catégorielle, mais bien par la territoriale. Cet argent ne sort pas de ma poche, ni ne tombe du ciel, il faut le prendre quelque part. Ce sera chez les paroisses francophones.

M. l'Abbé Alexis Morard. J'aimerais juste qu'on précise puisqu'on vote, qu'on économise entre guillemets ces CHF 100'000 sur ce poste, respectivement si on charge les paroisses de ces CHF 100'000, c'est pour que ces CHF 100'000 soient ajoutés à la contribution de l'Évêché et pas pour autre chose.

M. le Président. Absolument. Weitere Wortmeldungen?

Diejenigen, die dem Voranschlag gemäss Voranschlag des Exekutivrats, ohne Änderung, zustimmen, drücken JA. Diejenigen, die dem Antrag von Herrn Etlin zustimmen, d.h. diese CHF 100'000 die dann für das Ordinariat verwendet werden sollen und hier über die Pfarreien kompensiert werden, stimmen NEIN. Wer sich enthält drückt auf 3. Die Abstimmung ist eröffnet. Die Abstimmung ist geschlossen.

Sie haben dem ursprünglichen Vorschlag des Exekutivrates mit 33 Stimmen, gegen 21 Stimmen zugestimmt.

Le Président continue la lecture à la page 28.

Herr Arnold Schöpfer. Beim Konto 6407 auf Seite 34, das ist ja keine Institution, denn das gehört zur Fachstelle und ist eigentlich am falschen Ort. Das müsste unter Bistumsregionalleitung sein, bei den Fachstellen.

Wir sehen nicht ganz, weshalb das auf CHF 9'000 gekürzt wurde, anstelle von CHF 10'000, das Anstellungsprozente, aber auch Angebote im Bereich der Kirchenmusik in der deutschfreiburgischen Region betrifft.

M. le Président. Vielen Dank für die Frage.

M. Marc Joye. Wieso ist es hier? Weil es immer da gewesen ist. Es gab nie eine Bemerkung dazu. Wir können das verschieben, wenn es erwünscht ist.

Herr Arnold Schöpfer. Vielleicht könnte man das in der Zukunft regeln, sodass es dann in der Fachstelle eingesiedelt ist.

M. le Président. Bleibt noch die Frage von Arnold Schöpfer: Wieso wurde es reduziert?

M. Marc Joye. Weil wir natürlich alle Posten hier linear reduziert haben. Wir können intern dann eine Lösung finden für dieses kleine Problem.

Herr Arnold Schöpfer. Danke.

M. le Président. Somit ist das beantwortet. Danke vielmal.

Le Président continue la lecture à la page 34.

Herr Melchior Etlin. Je suis désolé de reprendre la parole, mais vous ne pourrez pas dire que je ne vous ai pas averti au point 6) et je suis loin d'un « filibuster », sinon je parle jusqu'à ce que tout le monde se soit endormi ou parti et ensuite on peut passer au vote.

Ma troisième proposition, vous le savez, c'est d'augmenter le montant pour l'Évêché, le compte 6500 de CHF 100'000, à charge des fonds propres. Je vous rappelle que les fonds propres au 31.12.2024 sont de CHF 664'000. Selon Marc c'est pas beaucoup, mais si on veut éviter que l'Évêque fait faillite ou doit vendre des immeubles ou doit faire des « Bettelbriefe », vu qu'on parle ici du budget 2026, il faut trouver une solution. Je crois que de payer les CHF 100'000 à l'Évêché, dont il a besoin pour 2026, est de charger cet argent sur les fonds propres. Ça ne fait mal à personne, mais on sauve l'Évêque.

Merci.

M. le Président. Melchior, ich wollte Dich natürlich nicht übergehen. Du hast das angekündigt, und wir sind genau auf der richtigen Seite. Der Antrag bezweckt folglich, das Konto 6500 Évêché auf CHF 850'000 anzuheben, und diese CHF 100'000 aus dem Eigenkapital zu entnehmen. Das Eigenkapital figuriert nicht im Budget, aber der Antrag ist in diesem Sinne klar, dass wir nicht zwei Abstimmungen machen müssen. Ich gebe das Wort an den Exekutivrat für eine Stellungnahme.

M. Marc Joye. Merci. D'un point de vue technique, d'un point de vue procédure, puisqu'on ne charge pas ça sur les contributions des paroisses, ça veut dire qu'on aura une perte de CHF 100'000 au budget qui sera, si elle se réalise, compensé via les fonds propres.

Je ne veux pas répéter ce que j'ai déjà dit, mais je pense qu'on a des fonds propres très bas, pour ne pas dire misérables, pour ne choquer personne. Je pense que prendre ce don sur les fonds propres, n'est pas une bonne idée. En cas de pépin, et ça peut arriver plus vite qu'on ne le pense, on n'est plus suffisamment dotés. C'est encore moins une bonne idée puisqu'à la fin c'est de nouveau les paroisses qui paient, car à la fin une diminution des fonds propres veut dire que les paroisses seront, dans le futur, plus vite amenées à devoir reverser de l'argent s'il en manque. C'est juste déplacer un peu une dépense future. Les paroisses ont exprimé plusieurs fois l'opinion, si j'ai bien compris les discussions de ce jour, avec toute la compréhension qu'on doit avoir pour l'Évêché et je l'ai aussi, la solution n'est pas la bonne.

Quand on dit « sauver l'Évêque », les paroles sont un peu exagérées. J'espère qu'on n'en est pas à ce point-là de gravité. Encore une fois, je pense qu'il ne faut pas réduire nos fonds propres. Par contre il faudra trouver une solution pour le futur. Ça met une pression sur nous, le Conseil exécutif, sur vous les paroisses, de trouver une solution pour que le financement de notre Église dans le canton soit cohérent et c'est ce à quoi on va s'atteler. On est déjà en train de s'en occuper. C'est des discussions régulières avec l'Évêché. Je pense qu'il faut qu'on trouve ensemble une solution et pas qu'on force une solution pour le biais des fonds propres.

Enfin je peux préciser que, même si ça devait être accepté, ça voudrait dire qu'ils auraient CHF 850'000, qui serait d'ailleurs plus que ce qu'ils ont demandé, puisqu'ils avaient demandé CHF 815'000.

Avec tout l'intérêt que j'ai pour la situation, je recommande, je crois que c'est préférable, de ne pas entamer nos fonds propres.

M. le Président. Merci beaucoup, cher Marc.

M. Joachim Tedie. Ça concerne justement la demande formulée par l'Évêché, soit CHF 815'000. Nous sommes actuellement à CHF 750'000. Est-ce que la proposition tient compte de cette différence ou est-ce qu'il faudrait augmenter de CHF 65'000 pour être en accord avec la demande de l'Évêché ?

M. le Président. Effectivement, tu pourrais proposer d'amener le compte 6500 à CHF 815'000. Ta proposition serait alors opposée à celle de M. Etlin, sauf si celle-ci était retirée. La proposition gagnante du premier vote serait alors opposée à la proposition initiale du Conseil exécutif. C'est tout à fait possible. Est-ce que tu le fais ?

M. Joachim Tedie. Je ne souhaite pas faire de proposition. Je voulais juste rendre attentif à la demande de l'Évêché qui s'élève à CHF 815'000. Est-ce qu'il maintient sa proposition à CHF 100'000 ou est-ce qu'il adapte sa proposition à CHF 65'000 ?

M. le Président. C'est tout ce que je voulais savoir. Merci, Joachim.

Mme Stéphanie Bernasconi. Madame, Messieurs, je pense que CHF 815'000 est une proposition que j'aimerais faire à l'Assemblée en rappelant que 2026 est une année de transition. On a les soucis Caritas, on a les soucis avec l'Évêché, de la transversale et on va aussi ouvrir toute une discussion dans la péréquation des paroisses puisqu'on voit qu'il y a quand même un déséquilibre certain entre les paroisses les plus démunies et les plus fortunées. Ça va être un grand débat l'année prochaine. Moi j'aimerais bien que pour 2026 on puisse laisser à chacun la possibilité de travailler correctement et qu'on se donne le temps de la réflexion. On ne parle pas pour dix ans. On parle du budget 2026.

J'aimerais officiellement proposer CHF 815'000 pour l'Évêché, en faisant encore appel à la solidarité volontaire. Je serais très gênée que dans les paroisses on fasse encore une quête pour l'Évêché, alors que les gens payent leurs impôts, dont moi.

M. le Président. Vielen Dank, Frau Bernasconi.

Herr Melchior Etlin. Ich bin selbstverständlich mit jedem Betrag einverstanden der höher ist, als der zurzeit im Budget vorgesehene Betrag. Mais je vous rappelle que dans le rapport du Conseil exécutif il est mentionné explicitement que la demande de l'Évêché porte sur CHF 815'000, mais que pour des raisons budgétaires, on ne peut donner que CHF 700'000 et non pas CHF 750'000, comme mentionné dans le budget. Et on ajoute encore les CHF 50'000 à titre extraordinaire pour les archives et on les prend dans les réserves, donc on ne les facture pas aux paroisses, mais ça on discute après dans l'arrêté.

M. le Président. Die Frage ist jetzt, wollen Sie CHF 100'000 zusätzlich, nämlich CHF 850'000, ins Budget schreiben oder ziehen Sie Ihren Antrag zurück und sagen CHF 815'000 ist für Sie in Ordnung?

Herr Melchior Etlin. Vu que j'ai déjà perdu 2 fois, je m'aligne aux CHF 815'000 et je retire ma proposition.

M. le Président. Ainsi nous n'avons pas à opposer vos deux propositions. Es steht folglich jetzt nur eine im Raum, nämlich CHF 815'000.

M. l'Abbé Evode Bigirimana. Je vais m'exprimer en français. J'ai suivi avec attention le débat. Ce que M. Etlin réclame, je vois qu'il s'engage avec corps et âme et je le comprends tout à fait, mais je voudrais soutenir le fait qu'il faut éviter le scénario où l'Évêque devrait faire appel aux dons, faire une collecte, qui serait gênante vis-à-vis des gens qui payent leurs impôts. Je soutiens de ce fait la proposition de Mme Bernasconi. Si l'Évêché ne fonctionne pas, tout le système sera perturbé. Je voudrais soutenir le besoin que M. Etlin exprime afin d'éviter qu'on doive faire appel à des dons. Merci.

M. le Président. Merci beaucoup, à l'Abbé Bigirimana.

M. l'Abbé Alexis Morard. J'aurais une brève question à Marc Joye. Quelles sont en 2025 ou en 2024 le montant des réserves qui ont été utilisées en mode urgent ? Est-ce qu'il y a un exemple concret à nous donner, par rapport à cette enveloppe de réserves ?

M. le Président. La question concerne justement le fonds dans lequel on puiserait pour chercher ces CHF 65'000 dans le capital propre.

M. Marc Joye. Merci pour la question. Sans vouloir être trop technique, il faut distinguer entre les montants qu'on met en réserve pour une certaine utilisation, par exemple pour les archives, puis les fonds propres qui ne sont pas affectés. C'est le capital propre, ce qui reste dans l'entreprise.

En l'occurrence les réserves ou les provisions, on les utilise en les dissolvant au niveau du budget et à la fin de l'exercice on regarde si on a eu besoin ou pas. Si on voit qu'on a pu faire mieux, on a pu dépenser moins que prévu, on n'a pas besoin de les utiliser. On ne les utilise pas pendant le cours de l'année, on voit simplement en fin d'année si on a une perte qui doit être compensée par quelque chose. S'il y a une possibilité dans une réserve, on le fait, sinon c'est une perte.

On a d'autres dépenses qui sont substantielles pour l'année 2025 pour lesquelles on sera nettement au-dessus du budget, on le sait maintenant, pour des choses qu'on n'a pas pu contrôler, et on doit jongler à l'intérieur pour essayer d'équilibrer quand même le budget pour avoir à un résultat.

Donc, il n'y a pas d'utilisation qu'on peut citer. On les utilise quand on en a besoin. Dans le budget, souvent elles sont mises, puis finalement pas utilisées parce que l'argent était bien géré. Mais finalement s'il y a des pertes, on doit les utiliser. Ce qu'il faut savoir, l'argent qu'on utilise, soit dans les provisions ou qu'on augmente les contributions, c'est de l'argent que les paroisses payent. Simplement dans un certain cas c'est décalé, soit parce qu'ils ont payé à l'avance ou qu'on les fera payer plus tard.

Il aurait été préférable d'augmenter le taux de frein aux dépenses de 16.4 à 16.5% et on accepte tous de payer CHF 100'000 de plus.

Je ne réponds pas vraiment à ta question, mais je ne peux pas faire mieux.

M. l'Abbé Alexis Morard. Merci pour la réponse. J'appelle à la bonne gestion du Conseil exécutif pour éviter de sortir du budget voté.

M. le Président. C'est clair que si on devait augmenter ce poste de CHF 65'000, le budget aura une ligne déficit CHF 65'000.

Mme Valentine Murith. Je suis désolée, j'ai l'impression que je prends la place de M. Werro. Je voulais juste dire une précision. En ce qui concerne l'intervention de deux personnes au sujet des quêtes ou collectes. L'Évêché à la possibilité chaque année pour quatre dimanches de décider de la quête et chaque année depuis vingt ans que je suis active, une quête est pour l'Évêché. On peut donner CHF 65'000 ou CHF 100'000 de plus pour l'Évêché, la quête aura toujours lieu. Je pense que c'est assez légitime et je doute qu'elle disparaisse, même si on augmente la contribution. Ce n'est donc pas un argument. La quête a lieu chaque année et elle aura lieu encore pendant longtemps.

M. l'Abbé Alexis Morard. En fait l'Évêque nous a dit cette année, au vu du déficit, il prévoit quatre quêtes pour l'Évêché et d'autres actions nécessaires pour ces CHF 100'000 qui manquent.

M. le Président. Gibt es weitere Wortmeldungen?

Herr Melchior Etlin. Juste une précision pourquoi j'ai proposé les fonds propres. Tout simplement parce qu'il n'y a pas de réserve pour l'Évêché. On n'a pas de réserves. Voilà pourquoi j'ai proposé les fonds propres.

M. Marc Joye. C'est exact qu'on n'a pas de réserve pour ça. Je comprends le sens de la proposition et le souci qu'on a. On l'a tous ce souci finalement. Et moi aussi je m'engage corps et âme, pas seulement M. Etlin. On travaille tous pour le bien de l'Église. Il n'y a pas de différence de ce côté-là. Je pense qu'il faut éviter de solutionner un problème de manière inadéquate. On s'engage déjà beaucoup avec les Représentantes de l'Évêque et au travers de discussions avec l'Évêché, pour trouver des solutions à ce problème, des solutions qui soient pérennes. Pour 2026 la situation n'est quand même pas totalement catastrophique.

Le montant de CHF 750'000 n'a jamais été aussi élevé et il y a d'autres montants qu'on paye à l'Évêché pour différentes dépenses. Donc dans l'ensemble ce n'est pas non plus une situation absolument catastrophique. Je pense qu'il faut prendre des mesures et je le dis en mon nom personnel, si des paroisses plus fortunées pourraient aussi considérer un don exceptionnel, pourquoi pas. Je sais que

certaines l'ont fait, car finalement de mettre la charge sur tout le monde ce n'est pas non plus une bonne solution, mais par rapport à cette proposition, il faut savoir qu'on s'en occupe.

Le Statut nous dit d'équilibrer les comptes. Je ne suis même pas sûr qu'il nous permette de budgéter une perte, mais je ne m'y oppose pas si c'est le vœu de l'Assemblée. Je pense que c'est tout à fait possible.

M. le Président. Merci beaucoup Marc. Gibt es weitere Wortmeldungen?

M. François Roubaty. Mesdames et Messieurs, je crois que dans ce budget, tout le monde a fait un effort. Quand j'entends le montant qu'on verse en plus, je pense que les efforts doivent être fait partout. Nous avons moins de rentrées fiscales donc nous devons trouver des solutions et diminuer la voilure. La discussion que nous avons autour des CHF 850'000 ou CHF 815'000, on ne peut plus vivre de la même manière. Il y a des sorties d'Eglise, il y a moins d'entrées, nous devons trouver d'autres solutions. Je crois que la Corporation l'a montré cette fois dans ce budget et c'est le même chemin que tout le monde devra prendre. Les problèmes financiers sont une réalité pour les paroisses et indirectement pour la CEC.

M. le Président. Vielen Dank für die Worte, Herr Roubaty. Gibt es weitere Wortmeldungen? Das ist nicht der Fall. Wir schreiten daher zur Abstimmung:

Wenn Sie der ursprünglichen Fassung des Vorschlags des Exekutivrats zustimmen, stimmen Sie JA. Wenn Sie dem Vorschlag von Frau Bernasconi, dem sich Herr Etlin angeschlossen hat, nämlich einer Erhöhung von CHF 65'000 des Beitrags an das Ordinariat durch Finanzierung über die Eigenmittel zustimmen, stimmen Sie NEIN. Enthaltung 3. Die Abstimmung ist eröffnet. Die Abstimmung ist geschlossen.

Sie haben dem ursprünglichen Vorschlag des Exekutivrats mit 30 Stimmen zu 22 gestimmt.

Herr Etlin, der Hahn kräht tatsächlich dreimal, so stelle ich bedauernd fest.

Le Président continue la lecture à la page 35.

Pas d'autres remarques.

e) Approbation du projet d'arrêté relatif au budget 2026 de la CEC.

e) Genehmigung des Beschlussentwurfs über den Voranschlag 2026 der kkk.

M. le Président. Sie haben den Entwurf im Anhang des Berichts des Exekutivrats erhalten.

Der Präsident liest den Beschlussentwurf.

Herr Melchior Etlin. Ich bin einverstanden mit dem Punkt 1), weil die teilweise Auflösung eines Fonds von CHF 796'000 Ende 2024 ist mit CHF 200'000 möglich.

Wenn wir aber sagen, die Reserve "Formation/Santé" wird aufgelöst, nämlich CHF 20'000, aber im Fonds bestehen CHF 20'890.90, dann bleiben in diesem Fonds schlussendlich noch CHF 890.90.

Dasselbe bei « Actions ponctuelles solidarité ». Der Fonds beinhaltet CHF 40'926.45 und wir lösen ihn auf mit CHF 20'000. Das geht bei mir nicht auf.

"Solidarité et diaconie" wird verwendet mit CHF 7'400. Wir haben aber nur CHF 7'394.20.

Je ne comprends pas pourquoi les chiffres ne sont pas corrects ?

M. Marc Joye. Merci pour la question. Les chiffres sont corrects. Quand il s'agit d'une dissolution de réserve, c'est toujours en fonction de certains événements. Par exemple la dissolution de la réserve « Actions ponctuelles solidarité », soit les CHF 20'000, c'est un soutien à l'épicerie Caritas à Bulle où on fournit un don supplémentaire de CHF 20'000 qui n'a pas été relevé ici d'ailleurs et qu'on passe par le biais de cette provision. Les provisions sont toujours utilisées selon les besoins. On peut les utiliser complètement ou partiellement. Je ne pense pas qu'un des montants qui soit là soit supérieur à ce qui figure au bilan. Ça m'étonnerait et ça serait plutôt étrange.

Herr Melchior Etlin. Je parle de la réserve solidarité et diaconie. On prélève CHF 7'400, mais on dispose seulement de CHF 7'394.20. Je suis aussi comptable, désolé.

M. Marc Joye. Il y a effectivement une différence de CHF 5.80 dont je discuterai avec Mme Panchaud. Je suis désolé pour cette petite erreur. C'est bien le solde figurant au bilan qui sera dissout et non pas le montant indiqué dans l'arrêté.

M. le Président. Es geht um die genauen Zahlen, die dastehen. Ich gehe schon davon aus, wenn aufgelöst steht, dann wird aufgelöst, d.h. die Totalität wird verwendet. Le problème est que parfois, il reste des petits restes ou parfois il manque quelque chose, et ceci bien qu'il soit mentionné qu'un fonds sera dissout. Mais «aufgelöst» veut bien dire «aufgelöst», n'est-ce pas? Können wir diesem Artikel in diesem Sinn zustimmen?

Herr Melchior Etlin. Je vous rappelle qu'on vote un arrêté qui n'est pas juste.

M. le Président. Sie haben die Zahlen aus der Bilanz genommen? Sehr gut, vielen Dank, Herr Etlin. Dann korrigieren wir die Zahlen hier in diesem Beschlussentwurf, das ist überhaupt kein Problem. Gibt es sonstige Wortmeldungen zu diesem Artikel 1? On considère dès lors cet article comme adopté.

Le Président continue la lecture du projet d'arrêté.

Keine weiteren Wortmeldungen. Wir kommen somit zur Schlussabstimmung zum Voranschlag 2026 der kkk. Genehmigen Sie den Beschlussentwurf über den Voranschlag 2026 der kkk? Die Abstimmung ist eröffnet. Die Abstimmung ist geschlossen.

Sie haben dem Beschlussentwurf mit 47 Ja-Stimmen gegen 1 Nein-Stimme und 2 Enthaltungen zugestimmt.

9. Budget des investissements 2026

9. Voranschlag für Investitionen 2026

a) Rapport du Conseil exécutif ;

a) Bericht des Exekutivrats;

M. le Président. Le Conseil exécutif m'a fait savoir qu'il n'a pas d'autres commentaires à apporter.

b) Rapport de la Commission de gestion ;

b) Bericht der Geschäftsprüfungskommission;

M. le Président. Je donne la parole au Président de la CoGest.

M. Jean-Pierre Jaquet. Monsieur le Président, Messieurs les Vice-Présidents, chers collègues, chers invités, concernant la recherche d'un nouveau programme comptable, la CoGest ne peut qu'approuver la démarche du Conseil exécutif. En effet, le fait que le programme actuel dépende d'une seule personne, est très critique pour ne pas dire trop critique, si l'on ajoute à cela que la personne en question va bientôt atteindre l'âge de la retraite.

Concernant l'application Web appelée CathCompta ainsi que le plan comptable révisé, la démarche du Conseil exécutif est tout à fait justifiée.

Ces éléments permettront enfin au Conseil exécutif et à l'administration de la CEC de comparer et de consolider les chiffres fournis par les paroisses en automatisant leur transfert, donc en évitant les erreurs de re-saisie, et en imposant à toutes les paroisses l'utilisation d'un seul et même plan comptable. Il est important pour les paroisses de comprendre que la consolidation des chiffres va permettre au Conseil exécutif de démontrer qu'une grande partie des montants gérés par les paroisses servent à la pastorale et à la diaconie. Cet élément représentera un atout pertinent dans la communication faite au public et plus spécialement aux autorités cantonales.

Finalement, et comme mentionné dans son rapport, la Commission de gestion à l'unanimité vous propose :

- D'entrer en matière et d'accepter le budget d'investissement 2026 de la CEC tel que présenté
- D'approuver le projet d'arrêté relatif au budget d'investissement 2026 de la CEC tel que présenté

J'aimerais profiter de ma dernière prise de parole pour remercier sincèrement mes collègues de la Commission de gestion pour leur implication, leur soutien et leur assiduité.

Et pour terminer, je vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année, un Joyeux Noël et mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour la Nouvelle Année.

Merci de votre attention.

M. le Président. Le budget d'investissement figure à la page 50 du cahier que nous avons parcouru tout à l'heure. Est-ce que l'entrée en matière concernant le budget d'investissement est contestée ? Ce n'est pas le cas.

c) **Discussion ;**

c) **Diskussion;**

M. le Président. Nous pouvons passer à la discussion de détail.

Est-ce qu'il y a des remarques concernant la page 50 ? Ce n'est pas le cas.

d) **Approbation du projet d'arrêté.**

d) **Genehmigung des Beschlussentwurfs.**

M. le Président. Je passe tout de suite à l'approbation du projet d'arrêté relatif au projet de budget 2026 de la CEC.

Der Präsident liest den Beschlussentwurf.

Keine Bemerkungen. Wir kommen zur Abstimmung: Genehmigen Sie den Beschlussentwurf betreffend das Investitionsbudget der kkk für das Jahr 2026? Die Abstimmung ist eröffnet. Die Abstimmung ist geschlossen.

Sie haben dem Beschlussentwurf betreffend das Investitionsbudget der kkk für das Jahr 2026 mit 43 Ja-Stimmen gegen 1 Stimme und 2 Enthaltungen zugestimmt.

10. Divers

10. Varia

a) **Dates de l'Assemblée 2026 ;**

a) **Versammlungsdatum 2026;**

M. le Président. Hier noch die Versammlungsdaten 2026.

- 14. März
- 13. Juni
- 3. Oktober
- 12. Dezember

b) Remerciements.**b) Dankesworte.**

M. le Président. On arrive au terme de cette assemblée, un peu plus longue, mais avec des discussions substantielles. J'aimerais vous remercier pour votre patience et votre engagement et surtout d'avoir réussi à adopter notre budget de l'année prochaine. À présent, des paroisses pourraient lancer un référendum, mais je n'ai pas l'impression que cela se fera. Cela veut dire que l'Église catholique de Fribourg, malgré le fait que tous n'aient pas reçu ou réussi à obtenir ce qu'ils avaient voulu, malgré le fait qu'on doive se serrer la ceinture, a réussi quelque chose que l'État n'a pas réussi cette année.

Der Staat Freiburg hat bis Mitte 2026 kein Budget, weil das Referendum gegen das Gesetz lanciert wurde, das unser Kantonsbudget ausgeglichen gestaltet hat. So etwas könnte natürlich auch hier, bei uns, passieren. Ich glaube aber, dass alle hinter dem verabschiedeten Budget stehen. Damit hat unsere Kirche, bescheiden wie wir sind, einen kleinen Vorsprung auf den Staat. Darüber dürfen wir durchaus stolz sein. Ist dies doch auch ein Ausdruck der Fähigkeit zum Kompromiss und zur konstruktiven Zusammenarbeit. Es gibt aber weiterhin viel zu tun.

Vous l'aurez compris, les années prochaines ne vont pas être plus faciles. Un énorme merci aux équipes qui travaillent sur ces chiffres, mois après mois, année après année, notamment au Conseil exécutif, avec Marc Joye qui pilote avec une vision longue les finances. Merci également à la Commission de gestion qui garde un œil critique sur les travaux du Conseil exécutif. Merci aux commissions spéciales qui ont mis en place l'avenir avec des instruments modernes d'une planification financière à plus long terme. Vous avez accepté aujourd'hui accepté les bases qui permettront à l'Église catholique fribourgeoise de se doter d'une gestion financière saine.

Ich danke auch allen Personen der Verwaltung der kkk, die heute einen Beitrag geleistet haben zum guten Gelingen dieser Versammlung. Merci beaucoup, un applaudissement, car vous travaillez à l'arrière-plan. Que chacun et chacune emporte une petite dose de ces applaudissements à la maison.

Je vous souhaite d'ores et déjà un joyeux Noël et une bonne Année.

Wir sind noch nicht ganz Weihnachten, aber die Adventszeit ist schon da. Frohe Festtage!

Damit habe ich geschlossen.

Fin de la séance à 12.32 heures.

Ende der Sitzung, um 12.32 Uhr.

Le Président / Der Präsident:

Bernhard Altermatt

La Secrétaire / Die Sekretärin:

Johanna Fasel



Boulevard de Pérolles 38, CH-1700 Fribourg

+41 26 426 34 00
cath-fr.ch | kath-fr.ch

La collaboratrice du Secrétariat / Die Mitarbeiterin des Sekretariats: Béatrice Duvoisin

Approuvé par l'Assemblée du / Genehmigt durch die Versammlung am xx.xx.xxxx.